



COLONIES & STAGES SPORTIFS

de 7 à 17 ans

1 ENCADRANT POUR 7 JEUNES

PLEIN DE NOUVEAUTÉS

7 SITES EN FRANCE

2026

[SPORTSELITEJEUNES.FR](https://sportselitejeunes.fr)



Le succès des JO à Paris en 2024 fait que l'inspiration et l'engouement pour le sport continuent de briller notamment auprès des jeunes, qui rêvent eux aussi, de se dépasser et suivre les traces de leurs athlètes préférés !

C'est précisément cet élan qui nous anime pour l'organisation de nos colonies sportives. Que les jeunes soient passionnés de sports d'équipe, de natation, de gymnastique ou qu'ils souhaitent découvrir de nouvelles disciplines, nos colonies sportives sont l'endroit idéal pour continuer de vibrer au rythme de l'olympisme.

Chez Sports Elite Jeunes c'est l'occasion de concilier activité physique et détente, d'apprendre la vie en collectivité tout en cultivant un esprit d'équipe. Les jeunes y développent leur confiance en eux, renforcent leur endurance, tout en découvrant les valeurs du respect, de tolérance et de persévérance.

Depuis plus de 45 ans nous œuvrons chaque jour pour proposer des séjours de qualité aux jeunes sportifs tout en leur transmettant l'envie de progresser et le goût de l'effort : le tout en s'amusant.

En 2026, il y aura des nouveautés, du fun et bien sûr, du sport !

Les équipes SEJ sont impatientes de vous accueillir pour la saison 2026 !



Juliette GIRAUD-PLAGNARD
Directrice des Programmes
Sports Elite Jeunes

SOMMAIRE

SEJ : depuis 1977	3
Le groupe Go&Live	4
Nos formules	5
Nos centres	6 à 7



SPORT ACADEMY p.9 à 26

Le programme Étoile Montante	10
Ski	12
Snowboard	13
Football	14
Gymnastique	15
Tennis	16
Danse	17
Basket-ball	18
Handball	20
Équitation	21
Volley-ball	22
Padel	23
Natation	24
Multisports	25
Badminton	26



SPORT & PLUS p.29 à 41

Ski	30
Équitation	32
Basket-ball	34
Gymnastique	35
Tennis de table	36
Football	37
Multisports	38
Tennis	39
Moto-cross	40

Sports Elite Jeunes s'engage	42
FAQ et informations pratiques	43 à 45
Assurances et conditions de vente	46 à 54
La garantie Unosel	55

DEPUIS 1977

SE PERFECTIONNER AVEC SEJ

Depuis presque 50 ans, Sports Elite Jeunes vous propose des séjours sportifs d'exception. Notre ambition ? Que chaque jeune puisse grandir avec sa passion !

Pour cette nouvelle saison : vos avis, notre expérience et l'expertise de nos coaches nous ont permis de vous proposer des séjours uniques en France.

2 formules au choix pour votre enfant :

SPORT ACADEMY : Progression assurée pour des séjours 100% sport dans un cadre sécurisant et motivant ! Programmes d'environ 6h par jour du sport de son choix.

SPORT & PLUS : Pratiquer son sport favori tout en découvrant de nouvelles activités. Programmes de 3h par jour du sport de son choix et 3h d'une activité à choisir parmi : Anglais, E-Sport, Sports Innovants, Défi Neige.



**d'expérience dans
le domaine des
séjours sportifs !**



**2 gammes
de séjours**



**15 sports et activités
proposés**



**+ de 450 éducateurs
diplômés**



**7 sites d'exception
en France**



**1 encadrant
pour 7 jeunes**



En savoir plus
sportselitejeunes.fr

NOS COACHS, NOTRE PLUS GRANDE FORCE !

Chez Sports Elite Jeunes, le taux d'encadrement est deux fois plus exigeant que la législation (1 encadrant pour 7 alors que la législation impose un minimum de 1 pour 12). Ainsi, nous mettons tout en œuvre pour proposer des séjours sportifs de qualité.

Afin de garantir aux jeunes une réelle progression et des conditions de sécurité optimales, nous engageons des coaches et des animateurs diplômés (Brevet d'Etat, Capeps... pour les coaches et Bafa, CRPE pour les animateurs). Les coaches encadrent l'ensemble des entraînements pour préserver un degré élevé d'expertise.

Les coaches et les animateurs partagent la vie quotidienne des enfants et les accompagnent à chaque moment de la journée par leurs conseils, leur expertise, leur expérience : le tout dans une ambiance bienveillante et chaleureuse. De plus, sur chaque centre, nos assistant(e)s sanitaires veillent au bon suivi médical et à la récupération physique des enfants afin que leur séjour se déroule dans les meilleures conditions et en accord avec les recommandations de la DDCSPP.

Retrouve-nous sur les réseaux sociaux :



SPORTS ELITE JEUNES ET LE GROUPE



DEPUIS 1957

Cela fait maintenant presque 70 ans qu'avec nos différentes marques nous accompagnons les jeunes dans leur soif de découverte et d'apprentissage que ce soit dans le domaine des voyages, des langues, de la formation, du sport ou de la culture.

QUALITÉ & FIABILITÉ SUR NOS SÉJOURS !

Quelle que soit la marque du groupe, nous sommes tous des passionnés avec une expertise de notre métier. Nous partageons également une exigence maximum en termes de qualité et de sécurité. Nous en voulons pour preuve, les nombreuses accréditations et certifications qui nous ont été accordées, dont NF Service par AFNOR Certification et Unosel.

+ de 2,5 millions de clients nous font confiance !

À TRAVERS LES AUTRES MARQUES DU GROUPE GO&LIVE : APPRENEZ LE MONDE !



Club Langues et Civilisations est depuis plus de 50 ans le spécialiste des séjours linguistiques et culturels pour enfants et adolescents sur de nombreuses destinations.



Nacel, pionnier des séjours linguistiques, qui offre à des milliers de jeunes l'opportunité de vrais échanges. Depuis plus de 65 ans, Nacel leur fait découvrir les langues et les cultures à travers 150 destinations.



American Village, les summer camps à la française pour apprendre l'anglais en s'amusant. Des colonies qui permettent de partir à la découverte des cultures américaine et anglaise tout en restant en France.



Spécialiste des colonies de vacances en France et à l'étranger pour les jeunes, Nouvelles Vagues apporte une dimension culturelle, ludique, sportive, linguistique et originale à ses séjours.



Sans Frontières, un projet éducatif à travers des voyages itinérants dans le monde entier.

NOS PARTENAIRES

OFFRE CLUBS

Inscrivez-vous par l'intermédiaire de votre club sportif. Si votre club regroupe plusieurs inscriptions, il bénéficiera de tarifs préférentiels. Il suffit pour cela que vous soyez licencié, que votre entraîneur, dirigeant (ou parent) regroupe l'ensemble des inscriptions et qu'il fasse une demande spéciale « TARIFS CLUBS » à notre service réservation ; une réduction de 5 à 10 % sera accordée. **Pour plus de renseignements, envoyez un mail à : sej.training@mailsej.fr**

PARTICIPATION DES COMITÉS D'ENTREPRISES

Participation des Comités d'Entreprises : de nombreux Comités d'Entreprises participent au financement des camps Sports Elite Jeunes. Ne manquez pas de questionner le vôtre ou de nous consulter. Dans ce cas, nous pouvons vous adresser l'attestation nécessaire au remboursement de votre séjour, ou adresser directement la facture à votre CSE.

AIDES VACAF

Les dispositifs VACAF sont des aides permettant aux familles de pouvoir partir et/ou envoyer les enfants en vacances. Parmi les dispositifs VACAF on retrouve le PASS COLO, qui permet aux enfants de 11 ans de partir en colonies de vacances. Ces dispositifs sont généralement mis en ligne en début d'année via votre espace allocataire de la CAF. Vos aides sont ainsi calculées en fonction de votre quotient familial.

www.vacaf.org

www.jeunes.gouv.fr/passcolo



NOS FORMULES

**POUR PROGRESSER
ET S'AMUSER !**



Séjours sportifs intensifs (p.9 à 26)

Un programme adapté au niveau de chaque enfant : du matériel performant, des coaches professionnels et des infrastructures adaptées. Tous les éléments sont réunis pour accélérer la progression de nos jeunes. Un programme sportif d'environ 30h par semaine, mêlant pratique sportive, théorie, exercices de préparation et récupération, à partager avec d'autres passionnés de sport !



Séjours sportifs au choix (p.29 à 40)

Des séjours où les enfants choisissent leur programme pour façonner le séjour de leur rêve. Chaque jour, ils pourront se perfectionner dans leur sport favori le matin et découvrir une autre activité l'après-midi : Anglais**, Défi Neige*, Sports Innovants** ou E-Sport**.

** Séjours « neige » uniquement*

*** Séjours été uniquement*

NOS CENTRES



VICHY (03)

7-17 ANS

Trois superbes centres à Vichy. Les établissements disposent de bâtiments modernes et confortables permettant d'organiser de nombreuses activités dans les meilleures conditions. Les jeunes seront hébergés dans des chambres de 2 à 4 lits avec douche et sanitaire.

les+

- Des bâtiments spacieux et confortables
- Des équipements sportifs de qualité
- Des centres au cœur d'une ville sportive de renom



MÂCON (71)

7-17 ANS

Au cœur d'un parc arboré, le Centre Omnisport accueille les enfants dans des locaux dédiés aux passionnés de sport. Les nombreux espaces sportifs sont parfaits pour nos jeunes campeurs. Les enfants seront logés dans des chambres de 2 à 4 lits avec douche et sanitaire en chambre ou à l'étage et profiteront d'une cuisine adaptée et préparée sur place.

les+

- Un centre verdoyant en bordure de Saône
- Des équipements sportifs sur place et à proximité
- Un centre aquatique ludique à proximité



LA TOUSSUIRE (73)

7-17 ANS

Situé au cœur du massif des Sybelles, le chalet Ville de Lyon offre d'un emplacement idéal sur le plus grand domaine skiable de Maurienne. Les enfants seront hébergés dans des chambres de 3 à 8 lits avec douche et lavabo. 310km de glisse et plus de 160 pistes pour le plus grand bonheur de tous !

les+

- Au cœur du 4^{ème} plus grand domaine de France
- Des équipements sportifs sur place
- Navette jusqu'aux pistes



MONTAUBAN (82)

7-17 ANS

Situé au sud-ouest de la France, dans le département du Tarn-et-Garonne, le centre Pierre-Marie Théas dispose d'un cadre exceptionnel et chaleureux. Les enfants seront hébergés dans des chambres de 4 lits avec douche, lavabo et WC à proximité. Montauban est une ville de sport qui encourage l'excellence sportive !

les+

- Un centre agréable et convivial
- Des équipements sportifs de qualité à proximité
- Un centre rénové récemment





SPORT ACADEMY

DES CAMPS D'EXCELLENCE SPORTIVE

Un programme sportif d'environ 30h par semaine, adapté au niveau de chaque enfant et mené par des équipes d'encadrement professionnelles du sport.

Un véritable planning semi-personnalisé pour accompagner au mieux les ambitions de nos jeunes passionnés : le temps et le contenu de chaque module varient en fonction du sport et du niveau de chaque enfant.

Ateliers techniques : exercices ciblés et spécifiques en fonction du niveau et du sport (selon les sports, utilisation d'outils connectés, de vidéos d'analyse et de matériels spécifiques).

Ateliers challenge : exercices d'analyse des performances, mise en place de mesures correctives pour optimiser sa progression, définition d'objectifs à atteindre et développement du leadership.

Ateliers compétition : des matchs en tournoi ou des épreuves à relever pour se confronter aux autres.

Le tout, complété par des conseils et techniques d'optimisation des capacités physiques basés sur une bonne hygiène de vie (diététique, sommeil, récupération, gestion du stress, concentration...).

Pour chaque sport, nos spécialistes ont développé un véritable programme par niveau afin de répondre aux besoins de chaque enfant. Un système d'évaluation et d'objectifs à atteindre sera mis en place par les coaches pour accompagner au mieux les enfants et les aider à progresser plus efficacement.

Et comme la récupération et la motivation restent deux éléments clés d'un programme sportif pertinent, nos équipes ponctueront le séjour de veillées et temps forts inédits pour offrir aux jeunes de véritables moments de détente et de partage entre amis.

VIENS PROGRESSER AVEC NOUS !

PROGRAMME ÉTOILE MONTANTE

Afin d'accompagner au mieux la progression de chaque enfant, Sports Elite Jeunes propose un véritable programme de développement sportif et personnel dans sa formule SPORT ACADEMY.

Dès le début du séjour, chaque enfant est évalué par nos coachs professionnels, afin de déterminer le niveau qui correspond à ses performances sportives et ainsi mettre en place un programme sportif adapté à ses besoins et ses objectifs.

À chaque niveau correspond un nombre d'étoiles, un programme adapté aux performances réelles de l'enfant et des objectifs à atteindre selon une grille basée sur :

- Les compétences techniques
- L'esprit d'équipe et le leadership
- La capacité d'auto-analyse
- La rigueur
- Le dépassement de soi

LE BUT : OBTENIR UNE ÉTOILE À LA FIN DU SÉJOUR !



Mini star - débutant(e)



Shooting star - initié(e)



Shiny star - intermédiaire



Super star - avancé(e)



Méga star - professionnel(le)

UN MATÉRIEL SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Tous nos centres en formule SPORT ACADEMY sont dotés de matériel sportif spécifique et de qualité visant à mieux travailler les forces et faiblesses techniques de chaque jeune que nous accueillons.

Nous sommes aussi persuadés que l'on apprend bien mieux lorsque l'on peut prendre le temps de visualiser son geste, son placement, sa tactique et son jeu. Pour cela, nous avons intégré à chaque programme sportif intensif de notre formule SPORT ACADEMY, l'utilisation de l'analyse vidéo commentée et débriefée dans un temps spécifique avec nos coaches. Prendre le temps d'observer, d'étudier et de corriger, voilà une des clés essentielles de la progression.

UN PROGRAMME ADAPTÉ À CHAQUE NIVEAU

L'ensemble de nos programmes a été conçu en interne par de véritables professionnels du sport. Ainsi, en fonction du niveau, l'intensité, le temps de pratique sportive, d'échauffement, de récupération ou de théorie varieront pour atteindre le juste équilibre adapté à chaque enfant. Nos coaches suivront ainsi les recommandations et exercices donnés par Sports Elite Jeunes et adapteront leur contenu en fonction des souhaits et du niveau de fatigue de chaque groupe.

LE LIVRET SEJ

Afin de pouvoir prendre du recul sur ses performances et appliquer les conseils de nos coaches toute l'année, chaque participant peut suivre sa progression dans un carnet de performance et de suivi personnel consignait ses résultats, les préconisations du coach et des conseils sportifs. Il est remis aux campers en début de séjour. On nomme ce carnet, le Pass'Sport.





La Toussuire

7-17 ANS

7 nuitées / 8 jours - à partir de

1229€

HIVER

7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Réf.	Prix
14/02/26 au 21/02/26	TSK2	1 229 €
21/02/26 au 28/03/26	TSK3	1 229 €

- Train au départ de Paris pour la Toussuire : 220€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possible depuis : Paris, Lyon, Bordeaux, Lille et Rennes (voir page 44).



- Au cœur du domaine des Sybelles
- Cours ESF pour les débutants
- Du ski, de la neige et des activités amusantes

ATTEINDRE LES SOMMETS !

Un programme 100% ski pour Débutant ou Confirmé.

PROGRAMME

Un programme d'environ 5 heures de ski par jour :

- **Ski débutant** : des cours ESF* ou ESI* (2h par jour pendant 4 jours) et un accompagnement spécifique par nos coaches pour apprendre en sécurité et prendre confiance en ski.
- **Ski intermédiaire (niveau 2° et 3° étoile)** : du ski avec ses amis en fonction de chacun, accompagné par nos coaches.
- **Ski expert (niveau supérieur à 3° étoile)** : accompagné de nos moniteurs, les jeunes auront accès à la totalité du domaine pour s'en donner à cœur joie.

Pour progresser dans les meilleures conditions, rien de mieux que des stations de renommées. Cette année, nous accueillons nos groupes au cœur de la station de la Toussuire : sensation et progression assurée !

** Pour les jeunes débutants n'ayant jamais fait de ski.*

« LA RÉUSSITE APPARTIENT À TOUT LE MONDE. C'EST AU TRAVAIL D'ÉQUIPE QU'EN REVIENT LE MÉRITE. »

Franck Picard



- Au cœur du domaine des Sybelles
- Cours ESF pour les débutants
- Snowpark sur la station !

DU SNOW À TOUTE VITESSE !

Débutant ou confirmé, avec ce programme ce sera snowboard toute la journée !

PROGRAMME

Un programme d'environ 5 heures de snowboard par jour :

- **Snow débutant** : des cours ESF* ou ESI* (2h par jour pendant 4 jours) et un accompagnement spécifique par nos coaches pour apprendre en sécurité sur des pentes écoles et progresser en douceur.
- **Snowboard expert (à partir du niveau snow 2)** : accompagnés de nos moniteurs, les jeunes auront accès à la totalité du domaine pour s'en donner à cœur joie et pourront accéder aux snowparks, à l'ensemble du domaine et s'essayer au freestyle.

Progression assurée sur la station de la Toussuire, Domaine des Sybelles.

** Pour les jeunes débutants n'ayant jamais fait de snowboard.*

« TA SEULE LIMITE EST CELLE
QUE TU T'IMPOSES. »

Auteur Inconnu



En savoir plus
sportselitejeunes.fr

SNOWBOARD SPORT ACADEMY

La Toussuire



7-17 ANS

7 nuitées / 8 jours - à partir de

1229€

HIVER

7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Réf.	Prix
14/02/26 au 21/02/26	TSN2	1 229 €
21/02/26 au 28/02/26	TSN3	1 229 €

- Train au départ de Paris pour la Toussuire : 220€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport
Départs accompagnés possible depuis : Paris, Lyon, Bordeaux, Lille et Rennes (voir page 44).



Mâcon

7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

789€

HIVER - PRINTEMPS - ÉTÉ - AUTOMNE

SÉJOURS ÉTÉ 7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Centre	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	Mâcon	6	MF2	859 €
12/07/26 au 18/07/26	Mâcon	6	MF3	859 €
19/07/26 au 25/07/26	Mâcon	6	MF4	859 €
26/07/26 au 01/08/26	Mâcon	6	MF5	859 €
02/08/26 au 08/08/26	Mâcon	6	MF6	859 €
09/08/26 au 15/08/26	Mâcon	6	MF7	859 €
16/08/26 au 22/08/26	Mâcon	6	MF8	859 €
05/07/26 au 18/07/26	Mâcon	13	MFB	1 579 €
12/07/26 au 25/07/26	Mâcon	13	MFC	1 579 €
19/07/26 au 01/08/26	Mâcon	13	MFD	1 579 €
26/07/26 au 08/08/26	Mâcon	13	MFE	1 579 €
02/08/26 au 15/08/26	Mâcon	13	MFF	1 579 €
09/08/26 au 22/08/26	Mâcon	13	MFG	1 579 €

SÉJOURS HIVER - PRINTEMPS - AUTOMNE 7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Centre	Nuitées	Réf.	Prix
15/02/26 au 21/02/26	Mâcon	6	MFHA2	789 €
22/02/26 au 28/02/26	Mâcon	6	MFHA3	789 €
12/04/26 au 18/04/26	Mâcon	6	MFPA1	789 €
19/04/26 au 25/04/26	Mâcon	6	MFPA2	789 €
26/04/26 au 02/05/26	Mâcon	6	MFPA3	789 €
18/10/26 au 24/10/26	Mâcon	6	MFTA1	799 €
25/10/26 au 31/10/26	Mâcon	6	MFTA2	799 €

- Train au départ de Paris pour Mâcon : 140€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés sur les petites vacances depuis : Lyon, Bordeaux, Lille et Rennes. Pour l'été, départs possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

- Préparation physique et mentale des matchs
- Analyse vidéo avec débriefing

RAMENER LA COUPE À SEJ !

Meilleure combinaison pour progresser : technique, tactiques de jeu, mental, challenge et victoire !

PROGRAMME

Un programme sportif de 30 heures par semaine pour garçons et filles comprenant :

- **Ateliers techniques** : exercices par niveaux, incluant dribbles, passes, feintes, gestes défensifs.
- **Ateliers tactiques et stratégie** : analyse et travail sur le jeu collectif offensif et défensif + exercices pratiques de mise en application.
- **Ateliers challenge** : initiation à la préparation physique (récupération, concentration et team building) + initiation à l'auto-analyse du jeu.
- **Ateliers compétition** : matchs quotidiens, challenges précision et mini tournois.

Pour les séjours de 14 jours : une sortie accrobranche au parc Lugny Acro est organisée, suivie d'un après-midi baignade.

En hiver uniquement et en fonction de la météo, le séjour se déroulera en extérieur et en intérieur (si intérieur : espace futsal).

« JE NE PERDS JAMAIS, SOIT JE GAGNE, SOIT J'APPRENDS. »

Nelson Mandela



- Renforcement individuel
- Conseils adaptés à chaque niveau
- Analyse vidéo avec débriefing

TECHNIQUE, AGILITÉ & SOUPLESSE !

Améliore ta technique et développe ta confiance en toi en te perfectionnant sur l'ensemble des agrès : programme 100% gym !

PROGRAMME

Un programme sportif de 30 heures par semaine comprenant :

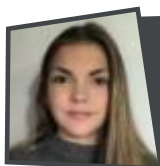
Pour les filles : barres asymétriques, poutre, sol et saut.

Pour les garçons : anneaux, barres fixes, sol, cheval d'arçon, barres parallèles et saut. Ouverture de quelques sessions l'été uniquement (voir tableau ci-contre).

- **Ateliers techniques** : ateliers tournants par agrès et échauffements spécifiques.
- **Ateliers tactiques et stratégie** : techniques de visualisation et de concentration.
- **Ateliers challenge** : initiation à la préparation physique (récupération, concentration et team building) + initiation à l'auto-analyse.
- **Ateliers compétition** : mise en situation de compétition individuelle ou en groupe.

Pour les séjours de 14 jours :

- **A Montauban** : une sortie à Aqualand est organisée.
- **A Vichy**, une sortie au parc d'attraction le PAL est organisée.



« LE SUCCÈS NE VIENDRA PAS VOUS TROUVER, C'EST À VOUS D'ALLER LE CHERCHER. »

Maëlys,
Coach Gym SEJ

15

En savoir plus
sportselitejeunes.fr

GYMNASTIQUE SPORT ACADEMY

Mâcon
Vichy - Centre Albert Londres
Montauban



7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

809€

HIVER - PRINTEMPS - ÉTÉ - AUTOMNE

SÉJOURS ÉTÉ 7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Centre	Nuitées	Réf.	Prix
28/06/26 au 04/07/26	Vichy	6	VG1	879 €
05/07/26 au 11/07/26	Vichy - Montauban	6	VG2*-MOG2	879 €
12/07/26 au 18/07/26	Vichy - Montauban	6	VG3*-MOG3	879 €
19/07/26 au 25/07/26	Vichy - Montauban	6	VG4-MOG4	879 €
26/07/26 au 01/08/26	Vichy	6	VG5	879 €
02/08/26 au 08/08/26	Vichy	6	VG6	879 €
09/08/26 au 15/08/26	Vichy	6	VG7	879 €
16/08/26 au 22/08/26	Mâcon	6	MG8	879 €
05/07/26 au 18/07/26	Vichy - Montauban	13	VG8*-MOG8	1 619 €
12/07/26 au 25/07/26	Vichy - Montauban	13	VG9-MOG9	1 619 €
19/07/26 au 01/08/26	Vichy	13	VG10	1 619 €
26/07/26 au 08/08/26	Vichy	13	VG11	1 619 €
02/08/26 au 15/08/26	Vichy	13	VG12	1 619 €

SÉJOURS HIVER - PRINTEMPS - AUTOMNE 7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Centre	Nuitées	Réf.	Prix
15/02/26 au 21/02/26	Mâcon	6	MFHA2	809 €
22/02/26 au 28/02/26	Mâcon	6	MFHA3	809 €
12/04/26 au 18/04/26	Mâcon	6	MFPA1	809 €
19/04/26 au 25/04/26	Mâcon	6	MFPA2	809 €
26/04/26 au 02/05/26	Mâcon	6	MFPA3	809 €
18/10/26 au 24/10/26	Mâcon	6	MGTA1	839 €
25/10/26 au 31/10/26	Mâcon	6	MGTA2	839 €

* Séjours ouverts aux garçons uniquement sur Vichy.

- Train au départ de Paris pour Mâcon : 140€
- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Train au départ de Paris pour Montauban : 240€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés sur les petites vacances depuis : Lyon, Bordeaux, Lille et Rennes. Pour l'été, départs possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).



Mâcon

7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

829€

PRINTEMPS - ÉTÉ - AUTOMNE

SÉJOURS ÉTÉ 7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	MT2	899 €
12/07/26 au 18/07/26	6	MT3	899 €
19/07/26 au 25/07/26	6	MT4	899 €
26/07/26 au 01/08/26	6	MT5	899 €
02/08/26 au 08/08/26	6	MT6	899 €
09/08/26 au 15/08/26	6	MT7	899 €
16/08/26 au 22/08/26	6	MT8	899 €
05/07/26 au 18/07/26	13	MTB	1 659 €
12/07/26 au 25/07/26	13	MTC	1 659 €
19/07/26 au 01/08/26	13	MTD	1 659 €
26/07/26 au 08/08/26	13	MTE	1 659 €
02/08/26 au 15/08/26	13	MTF	1 659 €
09/08/26 au 22/08/26	13	MTG	1 659 €

SÉJOURS PRINTEMPS - AUTOMNE 7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
12/04/26 au 18/04/26	6	MTPA1	829 €
19/04/26 au 25/04/26	6	MTPA2	829 €
26/04/26 au 02/05/26	6	MTPA3	829 €
18/10/26 au 24/10/26	6	MTTA1	839 €
25/10/26 au 31/10/26	6	MTTA2	839 €

- Train au départ de Paris pour Mâcon : 140€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés sur les petites vacances depuis : Lyon, Bordeaux, Lille et Rennes. Pour l'été, départs possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

- Apprentissage des techniques d'échauffement et de récupération
- Analyse vidéo avec débriefing
- Ambiance conviviale

MATCH POINT !

Améliore ton service, ton revers et ton coup droit
tout en développant ta propre tactique de jeu.
Progression assurée !

PROGRAMME

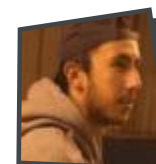
Un programme sportif de 30 heures par semaine
comprenant :

- **Ateliers techniques** : perfectionnement des techniques individuelles (coup droit, revers, service, volée), travail sur les effets de tous les coups du tennis (jeu en fond de court, jeu au filet) + exercices avec un radar de vitesse.
- **Ateliers tactiques et stratégie** : observation et analyse de la gestuelle, démonstrations, analyse tactique et mise en place de stratégies.
- **Ateliers challenge** : initiation à la préparation mentale (concentration, visualisation du jeu) + initiation à l'auto-analyse.

- **Ateliers compétition** : tournois individuels et « Coupe Davis ».

Durant l'été, les enfants découvriront la pratique du padel en initiation sur une demi-journée.

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie accrobranche au parc
Lugny Acro est organisée suivie
d'un après-midi baignade.



« FRAPPE CHAQUE BALLE COMME
SI TA VIE EN DÉPENDAIT. »

Maxime,
Directeur Technique Tennis SEJ

- **Conseils individualisés et adaptés à chaque niveau**
- **Gestion du stress**
- **Analyse vidéo avec débriefing**

TOUJOURS EN RYTHME !

Améliore ta technique en Modern Jazz en suivant le rythme de nos coachs professionnels et passionnés !

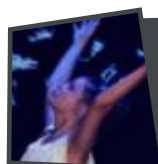
PROGRAMME

Un programme sportif* de 30 heures par semaine comprenant :

- **Ateliers techniques** : travail sur les techniques de base (pirouettes, isolations, grands battements, traversées). Initiation à la création chorégraphique : relation à la musique, l'espace, le flux d'énergie et relation entre danseurs.
- **Ateliers challenge** : découverte de l'interprétation chorégraphique. Initiation à la transmission d'un message et d'une émotion à travers la gestuelle contemporaine.
- **Ateliers compétition** : initiation à la mise en scène : espace scénique, décors, gestion des autres danseurs. Travail sur les costumes et l'expression scénique. Gestion du stress et mise en place de chorégraphie en groupe.

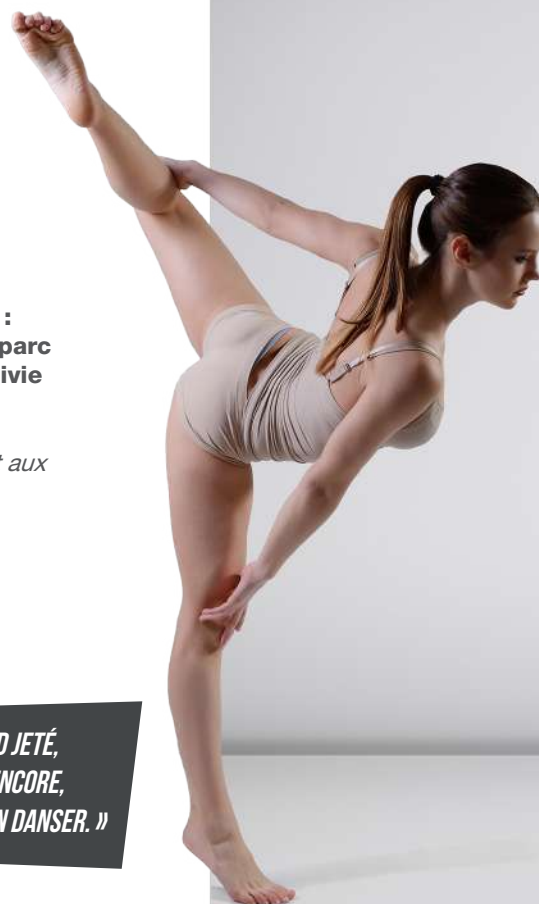
Pour les séjours de 14 jours : une sortie accrobranche au parc Lugny Acro est organisée suivie d'un après-midi baignade.

** Programme ouvert aux filles et aux garçons.*



« **PLIÉ, DÉGAGÉ, GRAND JETÉ, RÉPÉTER ENCORE ET ENCORE, PERSÉVÉRER, ET ENFIN DANSER.** »

Lucile,
Coach Danse SEJ



Mâcon

11-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

859€

ÉTÉ

11-14 ANS / 15-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	MD2	859 €
12/07/26 au 18/07/26	6	MD3	859 €
19/07/26 au 25/07/26	6	MD4	859 €
26/07/26 au 01/08/26	6	MD5	859 €
02/08/26 au 08/08/26	6	MD6	859 €
09/08/26 au 15/08/26	6	MD7	859 €
16/08/26 au 22/08/26	6	MD8	859 €
05/07/26 au 18/07/26	13	MDB	1 579 €
12/07/26 au 25/07/26	13	MDC	1 579 €
19/07/26 au 01/08/26	13	MDD	1 579 €
26/07/26 au 08/08/26	13	MDE	1 579 €
02/08/26 au 15/08/26	13	MDF	1 579 €
09/08/26 au 22/08/26	13	MDG	1 579 €

- Train au départ de Paris pour Mâcon : 140€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

BASKET-BALL SPORT ACADEMY



Mâcon
Montauban
Vichy - Centre Albert Londres

7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

789€

HIVER - PRINTEMPS - ÉTÉ - AUTOMNE

SÉJOURS ÉTÉ 7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Centre	Nuitées	Réf.	Prix
28/06/26 au 04/07/26	Vichy	6	VB1	859 €
05/07/26 au 11/07/26	Vichy - Montauban	6	VB2-MOB2	859 €
12/07/26 au 18/07/26	Vichy - Montauban	6	VB3-MOB3	859 €
19/07/26 au 25/07/26	Vichy - Montauban	6	VB4-MOB4	859 €
26/07/26 au 01/08/26	Vichy	6	VB5	859 €
02/08/26 au 08/08/26	Vichy	6	VB6	859 €
09/08/26 au 15/08/26	Vichy	6	VB7	859 €
16/08/26 au 22/08/26	Mâcon	6	MB8	859 €
05/07/26 au 18/07/26	Vichy - Montauban	13	VBB-MOBB	1 579 €
12/07/26 au 25/07/26	Vichy - Montauban	13	VBC-MOBC	1 579 €
19/07/26 au 01/08/26	Vichy	13	VBD	1 579 €
26/07/26 au 08/08/26	Vichy	13	VBE	1 579 €
02/08/26 au 15/08/26	Vichy	13	VBF	1 579 €

SÉJOURS HIVER - PRINTEMPS - AUTOMNE 7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Centre	Nuitées	Réf.	Prix
15/02/26 au 21/02/26	Mâcon	6	MBHA2	789 €
22/02/26 au 28/02/26	Mâcon	6	MBHA3	789 €
19/04/26 au 25/04/26	Mâcon	6	MBPA2	789 €
26/04/26 au 02/05/26	Mâcon	6	MBPA3	789 €
18/10/26 au 24/10/26	Mâcon	6	MBTA1	799 €
25/10/26 au 31/10/26	Mâcon	6	MBTA2	799 €

- Train au départ de Paris pour Mâcon : 140€
- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Train au départ de Paris pour Montauban : 240€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés sur les petites vacances depuis : Lyon, Bordeaux, Lille et Rennes. Pour l'été, départs possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

les+

- Conseils pour améliorer la concentration, la précision et la vision globale du jeu
- Analyse vidéo avec débriefing
- Ateliers sur la machine à shooter (Vichy et Mâcon)

DUNKS & SHOOTS IMPARABLES !

Travaille ton jeu : progresse en shoots, dribbles, dunks et en tactique lors d'un séjour 100% basket !

PROGRAMME

Un programme sportif d'environ 30 heures par semaine comprenant :

- **Ateliers techniques** : échauffements + ateliers techniques : passes, tirs, dribbles, appuis + entraînements sur la Shoot-Gun 6000 pour travailler la gestuelle et la répétition du tir extérieur.
- **Ateliers tactiques et stratégie** : exercices de stratégies d'équipes notamment mouvements sans ballons, défense active, démarquages, contre-attaques.
- **Ateliers challenge** : petits défis quotidiens individuels et en équipe pour développer esprit d'équipe et leadership.
- **Ateliers compétition** : matchs quotidiens, tournois sur la semaine.

Pour les séjours de 14 jours :

- **A Vichy** : une sortie au parc d'attraction le PAL est organisée.
- **A Montauban** une sortie à Aqualand est prévue.

*« J'AI TOUJOURS CRU QUE
SI TU METS TOUT EN ŒUVRE
POUR RÉUSSIR, LES RÉSULTATS
VIENDRONT. »*

Michael Jordan

ZOOM SUR LES CENTRES

FOCUS SUR

LA SHOOT-GUN

MONTAUBAN



Au coeur d'une ville où l'excellence sportive règne, le centre Pierre-Marie Théas offre un cadre chaleureux et convivial où se mélangent les gymnastes, les basketteurs-teuses et les volleyeurs-euses.

Récemment rénové, le centre propose des chambres de 4 lits avec les sanitaires et douches à proximité.

VICHY ALBERT LONDRES



Un véritable campus à l'américaine ! Se retrouvent sur places, des basketteurs-teuses, des gymnastes ou bien des fans de volley-ball.

Au sein d'un bâtiment récemment rénové, tu dormiras dans une chambre pour deux avec douches et sanitaires.



Un outil made in NBA pour perfectionner son shoot. Tu shootes et la machine te renvoie la balle. Tu peux effectuer jusqu'à 1800 tirs en 1 heure. L'occasion de travailler la trajectoire de ton shoot pour préparer au mieux tes prochains matchs. Disponible sur vos séjours à Mâcon et Vichy !



Vichy - Centre de l'EMB

11-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

879€

ÉTÉ

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
12/07/26 au 18/07/26	6	BH3	879 €
19/07/26 au 25/07/26	6	BH4	879 €
12/07/26 au 25/07/26	13	BHC	1 619 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

- Exercices d'optimisation des capacités physiques
- Exercices pour développer l'esprit d'équipe
- Analyse vidéo avec débriefing

CHABALA ET ROUCOULETTE

Exerce-toi aux techniques de passe et de tir,
tout en travaillant ta tactique de jeu avec tes
coéquipiers et des entraîneurs professionnels !

PROGRAMME

Un programme sportif de 30 heures par semaine
comprenant :

- **Ateliers techniques** : échauffements, ateliers par niveaux pour développer les bases techniques individuelles (passes, dribbles, tirs, défense, placement, savoir-faire du gardien de but, etc).
- **Ateliers tactiques et stratégie** : exercices technico-tactiques (duels tireur-gardien, décalage, croisé, occupation de l'espace...).
- **Ateliers challenge** : travail d'équipe sur le jeu collectif.
- **Ateliers compétition** : matchs quotidiens, tournois et défis individuels et collectifs.

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie au parc d'attractions
le PAL est organisée !

« LE CŒUR DES HOMMES SERA
TOUJOURS PLUS FORT QUE LA
TACTIQUE, MAIS SI TU AS LES DEUX,
TU DEVIENS IMBATTABLE. »

Claude Onesta



- Préparation physique et mentale (concentration et récupération)
- Exercices de développement du lien avec le cheval
- Possibilité de passage de galop

AU RYTHME DES FOULÉES !

Au programme : dressage, saut d'obstacles et cross pour passer des vacances inoubliables dans un magnifique centre équestre !

PROGRAMME

Un programme sportif* de 30 heures par semaine comprenant :

- **Ateliers techniques** : exercices personnalisés : mise en selle, perfectionnement de l'équilibre, contrôle des allures vives, conduite et maîtrise du cheval.
- **Ateliers challenge** : travail à pied, à la longe, promenades, voltige, jeux équestres. Parcours d'obstacles, cross et exercices de préparation spécifiques.
- **Ateliers compétition** : passage d'un galop si niveau préalable atteint (licence Fédérale obligatoire).

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie accrobranche au parc Lugny Acro est organisée suivie d'un après-midi baignade.

** Minimum requis : Galop 3. Pour ceux qui auraient un niveau inférieur, voir les séjours Equitation Sport & Plus p32.*

« LE CHEVAL EST L'ARTISTE, LE
CAVALIER EST SON CHORÉGRAPHE. »

Michel Henriquet

21

En savoir plus
sportselitejeunes.fr

ÉQUITATION SPORT ACADEMY

Mâcon



12-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

1299€

ÉTÉ

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	ME2	1 299 €
12/07/26 au 18/07/26	6	ME3	1 299 €
19/07/26 au 25/07/26	6	ME4	1 299 €
26/07/26 au 01/08/26	6	ME5	1 299 €
05/07/26 au 18/07/26	13	MEB	2 459 €
12/07/26 au 25/07/26	13	MEC	2 459 €
19/07/26 au 01/08/26	13	MED	2 459 €

- Train au départ de Paris pour Mâcon : 140€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport
Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).



VOLLEY-BALL SPORT ACADEMY



Mâcon
Vichy - Centre Albert Londres
Vichy - Centre de l'EMB
Montauban

11-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

789€

PRINTEMPS - ÉTÉ

SÉJOURS ÉTÉ 11-17 ANS

Dates	Centre	Nuitées	Réf.	Prix
28/06/26 au 04/07/26	Vichy	6	VV1	859 €
05/07/26 au 11/07/26	Vichy - Montauban	6	VV2 - MOV2	859 €
12/07/26 au 18/07/26	Vichy - Montauban	6	BV3 - VV3 MOV3	859 €
19/07/26 au 25/07/26	Vichy - Montauban	6	BV4-VV4 MOV4	859 €
26/07/26 au 01/08/26	Vichy	6	VV5	859 €
02/08/26 au 08/08/26	Vichy	6	VV6	859 €
09/08/26 au 15/08/26	Vichy	6	VV7	859 €
05/07/26 au 18/07/26	Vichy - Montauban	13	VVB - MOVB	1 579 €
12/07/26 au 25/07/26	Vichy - Montauban	13	BVC - VVC MOV3	1 579 €
19/07/26 au 01/08/26	Vichy	13	VVD	1 579 €
26/07/26 au 08/08/26	Vichy	13	VVE	1 579 €
02/08/26 au 15/08/26	Vichy	13	VVF	1 579 €

SÉJOURS PRINTEMPS 11-17 ANS

Dates	Centre	Nuitées	Réf.	Prix
19/04/26 au 25/04/26	Mâcon	6	MVPA2	789 €
26/04/26 au 02/05/26	Mâcon	6	MVPA3	789 €

- Train au départ de Paris pour Mâcon : 140€
- Train au départ de Paris pour Montauban : 240€
- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : +250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés sur les petites vacances depuis : Lyon, Bordeaux, Lille et Rennes. Pour l'été, départs possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

les+

- Conseils de préparation physique et mentale
- Analyse vidéo avec débriefing
- Ambiance conviviale

ATTENTION : SERVICE SMASHÉ !

Stage 100% volley : techniques, tactiques et stratégies sont au programme pour t'aider à perfectionner ton jeu !

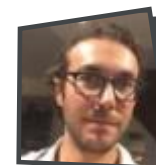
PROGRAMME

Un programme sportif de 30 heures par semaine comprenant :

- **Ateliers techniques** : exercices ciblés sur la maîtrise des techniques de base (manchettes, passes, attaques, services...).
- **Ateliers tactiques et stratégie** : ateliers d'entraînement sur l'organisation offensive et défensive, exercices d'esprit d'équipe, services tactiques et attaques ciblées.
- **Ateliers challenge** : mise en place de situations collectives, analyse de jeu et jeux d'opposition.
- **Ateliers compétition** : matchs et tournois, défis individuels et collectifs.

Pour les séjours de 14 jours :

- A Montauban une sortie à Aqualand est organisée.
- A Vichy : une sortie au parc d'attraction le PAL est organisée !



« TU ES PLUS GRAND
QUE TU NE LE PENSES. »

Matthieu,
Directeur Technique Volley SEJ

En savoir plus
sportselitejeunes.fr

22



- **Entrainement intensif et complet**
- **Des coachs expérimentés**
- **Des terrains de padel d'excellence**

SMASH POINT !

Développe ton jeu de jambes,
perfectionne ta frappe et deviens
imbattable au filet !

PROGRAMME

Un programme sportif* de 30 heures par semaine
comprenant :

- **Ateliers techniques** : perfectionnement des techniques individuelles (coup droit, revers, bandeja, vibora, service, volée) + travail sur les effets et les trajectoires propres au Padel (balle sortante, rebond sur vitre, lobs défensifs). Exercices de placement, coordination et lecture du jeu.
- **Ateliers tactiques et stratégie** : analyse des schémas de jeu en double, positionnement sur le terrain, communication avec le partenaire, gestion des points clés et construction du point. Observation et mise en pratique de stratégies adaptées à différents styles d'adversaires.
- **Ateliers challenge** : initiation à la préparation mentale (concentration, gestion des émotions, visualisation positive) + exercices d'auto-analyse et de cohésion d'équipe.

- **Ateliers compétition** : matchs en double, tournois internes, mini-challenges par équipe.

**Pour les séjours de 14 jours :
une sortie au parc d'attractions
du PAL est organisée.**

** Pour ce programme, une pratique en club est préconisée.*



**PADEL
SPORT ACADEMY**

Vichy - Centre de l'EMB



13-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

919€

ÉTÉ

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
12/07/26 au 18/07/26	6	BP3	919 €
19/07/26 au 25/07/26	6	BP4	919 €
12/07/26 au 25/07/26	13	BPC	1 699 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).



Vichy - Centre Albert Londres
Vichy - Centre de l'EMB

11-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

929€

ÉTÉ

11-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Centre	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	Vichy	6	VN2	929 €
12/07/26 au 18/07/26	Vichy	6	VN3 - BN3	929 €
19/07/26 au 25/07/26	Vichy	6	VN4 - BN4	929 €
26/07/26 au 01/08/26	Vichy	6	VN5	929 €
02/08/26 au 08/08/26	Vichy	6	VN6	929 €
09/08/26 au 15/08/26	Vichy	6	VN7	929 €
05/07/26 au 18/07/26	Vichy	13	VNB	1 719 €
12/07/26 au 25/07/26	Vichy	13	VNC - BNC	1 719 €
19/07/26 au 01/08/26	Vichy	13	VND	1 719 €
26/07/26 au 08/08/26	Vichy	13	VNE	1 719 €
02/08/26 au 15/08/26	Vichy	13	VNF	1 719 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

- Préparation physique et mentale
- Analyse des nages et des points de progrès
- Complexe nautique couvert avec bassins de 25m et 50m

1 PLONGEON, 4 NAGES !

Perfectionne-toi dans les différentes nages, améliore ton souffle et tes chronos !

PROGRAMME

Un programme sportif d'environ 25 heures par semaine comprenant :

- **Ateliers techniques** : 10h sont consacrées à l'échauffement à sec, au renforcement musculaire, aux étirements et 15h à la pratique en bassin. Ateliers sur le travail des plongeurs, coulées, reprises de nage et virages dans les différentes nages, travail sur l'équilibre (position et alignement du corps), la propulsion et la respiration pour un meilleur rendement sur les 4 nages.
- **Ateliers challenge** : utilisation de matériel spécifique : pull-buoy, mini palmes, tuba, plaquettes...
- **Ateliers compétition** : initiation à la préparation mentale (concentration, visualisation de la course). Initiation à l'auto-analyse. Renforcement et étirement musculaire pour préparer le corps et favoriser la récupération.

Ce séjour est ouvert aux pratiquants en club. **La licence F.F.N. 2025 est obligatoire** (une copie vous sera demandée lors de l'inscription).

Pour les séjours de 14 jours : une sortie au parc d'attractions du PAL est organisée.

*« LES LIMITES N'EXISTENT PAS.
PLUS VOUS RÊVEREZ, PLUS VOUS
IREZ LOIN. »*

Michael Phelps



- **Conseils de préparation physique et mentale**
- **Superbe ambiance de campus**
- **Découverte de plusieurs disciplines sportives**

INTENSÉMENT MULTISPORTS !

Direction Mâcon pour un stage multisport où la découverte et le dépassement de soi seront les maîtres-mots.

PROGRAMME

Un programme sportif d'environ 30 heures par semaine.

Les sports pratiqués durant ce stage sont : le basket, la gymnastique, le football, le tennis et le volley-ball. Dans chaque discipline, les jeunes participeront aux ateliers suivants :

- **Ateliers découverte** : exercices sur les règles des jeux et les bases de chaque sport.
- **Ateliers techniques** : pratique à travers des exercices et des mises en situation. Développement tactique grâce à l'analyse vidéo.
- **Ateliers challenge** : participation aux matchs et aux défis lancés par les coaches.

Chez SEJ en multisports c'est :
1 jour = 1 sport, il y a 5 sports pour 5 jours.

*« CHAQUE RÉUSSITE COMMENCE
PAR LA VOLONTÉ D'ESSAYER. »*

Auteur Inconnu



En savoir plus
sportselitejeunes.fr



MULTISPORTS SPORT ACADEMY



Mâcon

7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

789€

.....
PRINTEMPS
.....

7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
19/04/26 au 25/04/26	6	MMPA2	789 €
26/04/26 au 02/05/26	6	MMPA3	789 €

- Train au départ de Paris pour Mâcon : 140€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés sur les petites vacances depuis : Lyon, Bordeaux, Lille et Rennes.



Vichy - Centre de l'EMB

10-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

859€

ÉTÉ

10-14 ANS / 15-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
12/07/26 au 18/07/26	6	BD3	859 €
19/07/26 au 25/07/26	6	BD4	859 €
12/07/26 au 25/07/26	13	BDC	1 579 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).



les+

- Des terrains couverts
- Des ateliers d'analyse vidéo
- Des matchs entre copain pour se défier

LE SÉJOUR POUR LES AS DU VOLANT !

Améliore ta rapidité et ta technique
afin de faire tes meilleurs smash !

PROGRAMME

Un programme sportif de 30 heures par semaine
comprenant :

- **Ateliers techniques** : perfectionnement des techniques fondamentales (service, contre-amorti, lob, rush, dégagement, smash, amorti de fond de court, frappes de défense...).
- **Ateliers tactiques et stratégie** : amélioration des tactiques de jeu (routines, postes fixes, multivolants matché). Travail de remplacement (timing et positionnement).
- **Ateliers challenge** : défis individuels et collectifs, apprentissage des techniques d'échauffement, analyse de jeu.
- **Ateliers compétition** : matchs et tournois en individuel, en double ou en équipe.

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie au parc d'attractions
du PAL est organisée.

« QUE L'ON GAGNE OU QUE L'ON
PERDE, JE CROIS QU'IL FAUT
DONNER LE MEILLEUR DE SOI-
MÊME. »

Lin Dan

ZOOM SUR LES CENTRES

VICHY EMB



Vichy est une ville historique de Sports Elite Jeunes.

Des volleyeurs/euses, des handballeurs/euses, des nageurs/euses, des joueurs/euses de badminton s'y retrouvent pour passer des vacances sportives inoubliables.

Le bâtiment est composé de chambres de 2 à 4 lits, avec douche et lavabo. Les sanitaires sont à l'étage. Le centre est à proximité de toutes les infrastructures sportives.

MÂCON



Situé en bordure de Saône, notre campus de Mâcon propose des chambres de 2 à 4 lits avec douches et sanitaires à l'étage.

Les amateurs et amatrices d'équitation, de football, danse, tennis, gymnastique et basket se retrouvent pour un superbe camp olympique.

FOCUS SUR

LE PROGRAMME SEJ



Chaque année, nos moniteurs techniques élaborent les programmes sportifs SEJ. Ce sont de véritables professionnels du sport qui les réfléchissent et les créent afin de proposer à chaque jeune sportif un séjour de qualité.

Chaque moniteur recruté par nos équipes prend le temps de s'imprégner du programme en amont du séjour. Il peut ainsi proposer aux jeunes sportifs différents exercices et ateliers dans les meilleures conditions.

Afin de proposer des séjours les plus équilibrés possibles, les coaches pourront adapter le contenu en fonction du niveau de chacun mais aussi de la fatigue et des conditions météorologiques durant le séjour.





SPORT & PLUS

DU SPORT & DE LA DÉCOUVERTE

Formule SPORT & PLUS : les colonies sportives où les enfants deviennent acteurs de leur séjour !

Chaque jour, les enfants pourront pratiquer leur sport favori le matin pour s'entraîner et progresser en douceur. Puis, l'après-midi sera consacré à la découverte de nouvelles activités. Enfin, chaque veillée sera précédée d'un temps libre pour se détendre entre amis et partager de bons moments avec les coaches. Chacun façonnera son propre programme :

DOMINANTE SPORTIVE (9h00 à 12h00)

On choisit son sport préféré parmi les 10 proposés lors de l'inscription.



CLUBS DÉTENTE

13h30 à 14h30

Les clubs seront l'occasion de découvrir tout un panel d'activités amusantes telles que du cheerleading, des jeux de société, de la slackline ou du ping-pong.

Ils pourront varier en fonction des talents de nos animateurs ou de la météo. Les enfants seront donc invités chaque jour à choisir sur place le club auquel ils souhaitent participer.

ACTIVITÉ

14h30 à 18h00 (avec pause goûter)

À choisir au moment de l'inscription :

Anglais : cours d'anglais participatifs. Les jeunes amélioreront leur niveau linguistique grâce à des cours préparés en amont par des enseignants diplômés. Ces classes favoriseront l'expression orale.

E-Sport : (pour les + de 12 ans) les campers se retrouveront en équipe autour de jeux tels que : Fifa, NBA2K20, Trackmania, Rocket League, Fortnite, League of Legend... Le but est de confronter leur niveau et de s'affronter afin d'obtenir le meilleur score ou une victoire. Nos animateurs qualifiés en profiteront pour les sensibiliser à une pratique responsable tout en leur dispensant des conseils stratégiques (activité proposée sur le centre de Vichy Valéry Larbaud uniquement).

Sports innovants : chaque jour de nouvelles découvertes sportives ! Au programme : le kin-ball, le tchoukball, le spikeball roundnet, le pickleball et encore pleins d'autres sports insolites à découvrir !

Défi Neige* : jeux d'hiver, jeux de société, ateliers créatifs, relais en luge, bataille de boule de neige ... et bien d'autres activités détente à vivre entre amis !

VEILLÉE

21h00 à 22h00

Chaque soir, notre équipe d'animation embarquera les enfants dans un univers différent où chacun pourra s'amuser et se détendre entre amis après une journée riche en découvertes.

Ces moments seront l'occasion de découvrir les grands jeux SEJ et des soirées inédites telles que la cérémonie de bienvenue, la Color Run* et la cérémonie de clôture.

* Uniquement l'hiver



La Toussuire

7-12 ANS

7 nuitées / 8 jours - à partir de

1229€

HIVER

Dates	Réf.	Prix
14/02/26 au 21/02/26	TSK2	1 229 €
21/02/26 au 28/03/26	TSK3	1 229 €
28/02/26 au 07/03/26	TSK4	1 229 €

- Train au départ de Paris pour la Toussuire : 220€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport
Départs accompagnés possible depuis : Paris, Lyon, Bordeaux, Lille et Rennes
(voir page 44).

- Au cœur d'une station d'exception : La Toussuire
- Cours ESF pour les débutants
- Du ski, des amis et des activités amusantes l'après-midi

CHAUSSER SES SKIS ET GLISSER !

Débutant ou confirmé, un super programme de ski le matin
et des activités entre amis l'après-midi

PROGRAMME

Un programme d'environ 3 heures de ski
le matin en fonction du niveau :

- **Ski débutant** : des cours ESF* ou ESI* (2h par jour pendant 4 jours) et un accompagnement spécifique par nos coaches pour apprendre en sécurité et prendre confiance en ski.
- **Ski intermédiaire (niveau 2° et 3° étoile)** : du ski avec ses amis en fonction de chacun accompagné par nos coaches.
- **Ski expert (niveau supérieur à 3° étoile)** : accompagnés de nos moniteurs, les jeunes auront accès à la totalité du domaine.

L'après-midi, des challenges à relever
entre amis grâce à notre option Defi Neige :

- ateliers créatifs, jeux de société, jeux d'hiver, relais en luge...

Cette année, Sports Elite Jeunes prépare les jeunes à devenir de véritable pro de la glisse sur la station de la Toussuire.

** Pour les jeunes débutants n'ayant jamais fait de ski.*





Vichy - Centre Valéry Larbaud

7-14 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

949€

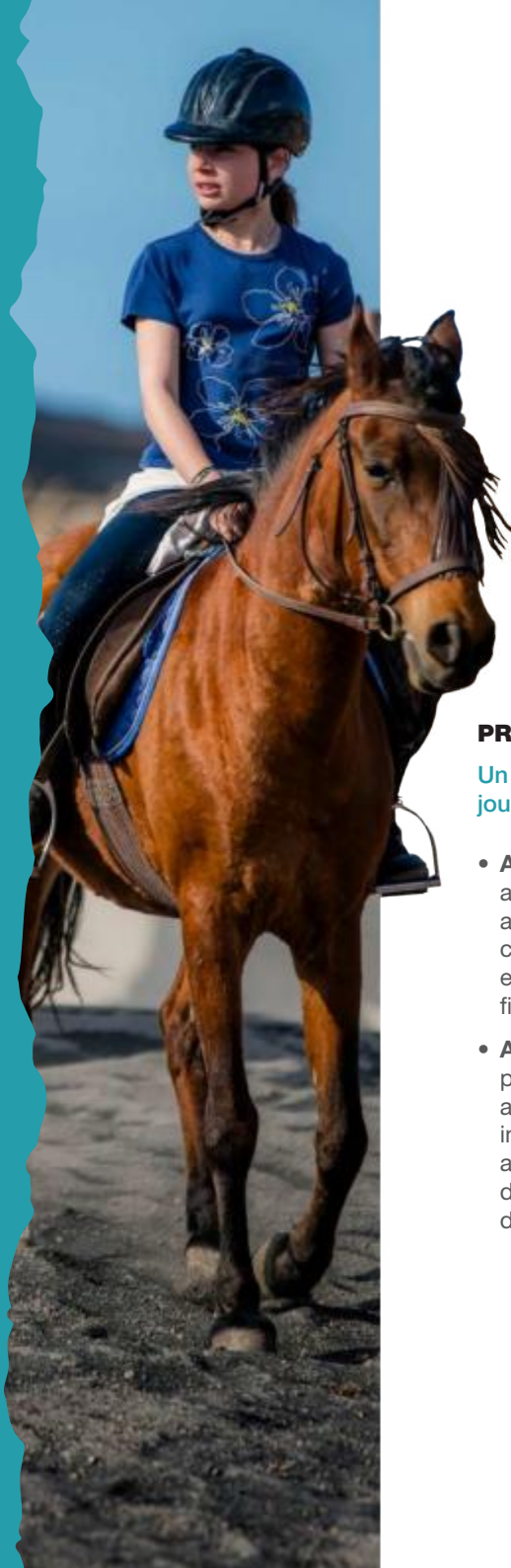
ÉTÉ

7-10 ANS / 11-14 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	VES2	949 €
12/07/26 au 18/07/26	6	VES3	949 €
19/07/26 au 25/07/26	6	VES4	949 €
26/07/26 au 01/08/26	6	VES5	949 €
02/08/26 au 08/08/26	6	VES6	949 €
09/08/26 au 15/08/26	6	VES7	949 €
05/07/26 au 18/07/26	13	VESB	1 759 €
12/07/26 au 25/07/26	13	VESC	1 759 €
19/07/26 au 01/08/26	13	VESD	1 759 €
26/07/26 au 08/08/26	13	VESE	1 759 €
02/08/26 au 15/08/26	13	VESF	1 759 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).



- Découverte de plusieurs activités équestres
- Passage des galops 1 à 3 si niveau préalable suffisant*
- Des activités au choix

DU PAS AU GALOP !

Des centres équipés pour apprendre et progresser
à cheval ou à poney !

PROGRAMME

Un programme sportif* de 3 heures par
jour comprenant :

- **Ateliers découverte** : théorie équestre, apprentissage des règles de sécurité, apprendre à reconnaître les robes, les comportements des chevaux entre eux, faire un nœud d'attache, mettre un filet...
- **Ateliers techniques** : réaliser un parcours précis aux trois allures, appréhender les postures et l'assiette, initiation au horse-ball, à la voltige et au saut d'obstacles. Apprentissage des figures de manège : cercle, volte, diagonale, demi-volte...

Activité à préciser à l'inscription
(3h/jour) :

- **Anglais** : cours d'anglais ludiques s'appuyant essentiellement sur l'oral et dispensés par des enseignants diplômés.
- **E-Sport** : des défis à relever entre équipe et affronter des adversaires sur les jeux vidéos actuels préférés.
- **Sports innovants** : découverte tous les jours d'un sport insolite et fun comme par exemple le spikeball roundnet, kin-ball, pickleball...

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie au parc d'attractions
du PAL est organisée.

* Séjours ouverts aux jeunes de débutant à galop 3. Supplément tarifaire à acquitter pour ceux qui souhaitent passer un galop durant le séjour.

ZOOM SUR LE CENTRE

VICHY Valery Larbaud



Le centre Valery Larbaud à Vichy est niché au cœur d'un parc qui offre aux jeunes sportifs un cadre idéal pour la pratique de leur sport favori.

L'ensemble des installations sportives se trouve sur place ou à proximité, offrant un réel confort aux jeunes campers. Les jeunes sportifs se retrouveront tous ensemble pour les moments libres et les animations. Les campers seront logés dans des chambres de 3 personnes, avec sanitaire et douche.



BASKET-BALL

SPORT ET PLUS



Vichy - Centre Valéry Larbaud

7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

859€

ÉTÉ

7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	VBS2	859 €
12/07/26 au 18/07/26	6	VBS3	859 €
19/07/26 au 25/07/26	6	VBS4	859 €
26/07/26 au 01/08/26	6	VBS5	859 €
02/08/26 au 08/08/26	6	VBS6	859 €
09/08/26 au 15/08/26	6	VBS7	859 €
05/07/26 au 18/07/26	13	VBSB	1 579 €
12/07/26 au 25/07/26	13	VBSC	1 579 €
19/07/26 au 01/08/26	13	VBSD	1 579 €
26/07/26 au 08/08/26	13	VBSE	1 579 €
02/08/26 au 15/08/26	13	VBSF	1 579 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

les+

- Un environnement verdoyant
- Des tournois et challenges chaque jour
- Des veillées entre amis

LA PASSION DU BALLON ORANGE !

Une colo basket pour pratiquer son sport favori et découvrir d'autres activités !

PROGRAMME

Un programme sportif de 3 heures par jour comprenant :

- **Ateliers techniques** : perfectionnement des techniques de base (passes, tirs, dribbles, appuis, démarquages, etc).
- **Ateliers stratégie** : exercices de mouvement sans ballon, défense active, démarques et contre-attaques.
- **Ateliers challenge** : matchs et tournois pour renforcer le jeu collectif et travailler la stratégie d'équipe (contre-attaque, défense active, mouvements et placements, etc).

Activité à préciser à l'inscription (3h/jour) :

- **Anglais** : cours d'anglais ludiques s'appuyant essentiellement sur l'oral et dispensés par des enseignants diplômés.
- **E-Sport** : des défis à relever entre équipe et affronter des adversaires sur les jeux vidéos actuels préférés.
- **Sports innovants** : découverte tous les jours d'un sport insolite et fun comme par exemple le spikeball roundnet, kin-ball, pickleball...

Pour les séjours de 14 jours : une sortie au parc d'attractions du PAL est organisée.





- Des coaches professionnels
- Une salle de gym équipée de tous les agrès
- De nombreuses activités inédites

CURE DE MAGNÉSIE !

Partir à la découverte de tous les agrès et partager des instants inoubliables entre amis !

PROGRAMME

Un programme sportif de 3 heures par jour comprenant :

Pour les filles : barres asymétriques, poutre, sol et saut.

Pour les garçons : anneaux, barres fixes, sol, cheval d'arçon, barres parallèles et saut. **Ouverture de quelques sessions (voir tableau ci-contre).**

- **Ateliers techniques** : découverte des différents agrès via plusieurs ateliers.
- **Ateliers challenge** : échauffements spécifiques et exercices ciblés selon le niveau des jeunes gymnastes.

Activité à préciser à l'inscription (3h/jour) :

- **Anglais** : cours d'anglais ludiques s'appuyant essentiellement sur l'oral et dispensés par des enseignants diplômés.
- **E-Sport** : des défis à relever entre équipe et affronter des adversaires sur les jeux vidéos actuels préférés.
- **Sports innovants** : découverte tous les jours d'un sport insolite et fun comme par exemple le spikeball roundnet, kin-ball, pickleball...

Pour les séjours de 14 jours : une sortie au parc d'attractions du PAL est organisée.

GYMNASTIQUE SPORT & PLUS

Vichy - Centre Valéry Larbaud



7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

879€

ÉTÉ

7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	VGS2*	879 €
12/07/26 au 18/07/26	6	VGS3*	879 €
19/07/26 au 25/07/26	6	VGS4	879 €
26/07/26 au 01/08/26	6	VGS5	879 €
02/08/26 au 08/08/26	6	VGS6	879 €
09/08/26 au 15/08/26	6	VGS7	879 €
05/07/26 au 18/07/26	13	VGSB*	1 619 €
12/07/26 au 25/07/26	13	VGSC	1 619 €
19/07/26 au 01/08/26	13	VGSD	1 619 €
26/07/26 au 08/08/26	13	VGSE	1 619 €
02/08/26 au 15/08/26	13	VGSF	1 619 €

* Séjours ouverts également aux garçons.

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€

- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

TENNIS DE TABLE

SPORT ET PLUS



Vichy - Centre Valéry Larbaud

7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

879€

ÉTÉ

7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	VPS2	879 €
12/07/26 au 18/07/26	6	VPS3	879 €
19/07/26 au 25/07/26	6	VPS4	879 €
26/07/26 au 01/08/26	6	VPS5	879 €
02/08/26 au 08/08/26	6	VPS6	879 €
09/08/26 au 15/08/26	6	VPS7	879 €
05/07/26 au 18/07/26	13	VPSB	1 619 €
12/07/26 au 25/07/26	13	VPSC	1 619 €
19/07/26 au 01/08/26	13	VPSE	1 619 €
26/07/26 au 08/08/26	13	VPSE	1 619 €
02/08/26 au 15/08/26	13	VPSF	1 619 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

les+

- Des tables sur place
- Des coachs à l'écoute
- Un campus agréable

SERVICE, TOP SPIN !

Améliorer son service et son smash
dans la joie et la bonne humeur !

PROGRAMME

Un programme sportif de 3 heures par
jour comprenant :

- **Ateliers techniques** : exercices ciblés sur les prises de balle (service, smash, top spin, revers, effet, remise...).
- **Ateliers stratégie** : analyse de jeu et travail sur les déplacements, les prises d'initiatives, la gestion des phases de match et de la défense.
- **Atelier challenge** : des matchs et des défis quotidiens pour appliquer et perfectionner les acquis.



Activité à préciser à l'inscription
(3h/jour) :

- **Anglais** : cours d'anglais ludiques s'appuyant essentiellement sur l'oral et dispensés par des enseignants diplômés.
- **E-Sport** : des défis à relever entre équipe et affronter des adversaires sur les jeux vidéos actuels préférés.
- **Sports innovants** : découverte tous les jours d'un sport insolite et fun comme par exemple le spikeball roundnet, kin-ball, pickleball...

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie au parc d'attractions
du PAL est organisée.



- Des coachs professionnels
- Des activités à découvrir chaque jour
- Des terrains extérieurs

CHAMPIONS LEAGUE CHEZ SEJ !

Apprendre de nouvelles tactiques et techniques
pour s'amuser avec des copains.

PROGRAMME

Un programme sportif de 3 heures par
jour comprenant :

- **Ateliers techniques** : perfectionnement des techniques de base (passes, dribbles, feintes).
- **Ateliers stratégie** : analyse et travail sur le jeu collectif offensif et défensif, exercices pratiques de mise en application.
- **Atelier challenge** : matchs et tournois pour renforcer le jeu collectif et travailler la stratégie d'équipe.
- **Anglais** : cours d'anglais ludiques s'appuyant essentiellement sur l'oral et dispensés par des enseignants diplômés.
- **E-Sport** : des défis à relever entre équipe et affronter des adversaires sur les jeux vidéos actuels préférés.
- **Sports innovants** : découverte tous les jours d'un sport insolite et fun comme par exemple le spikeball roundnet, kin-ball, pickleball...

Activité à préciser à l'inscription
(3h/jour) :

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie au parc d'attractions
du PAL est organisée.



FOOTBALL SPORT & PLUS

Vichy - Centre Valéry Larbaud



7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

859€

ÉTÉ

7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	VFS2	859 €
12/07/26 au 18/07/26	6	VFS3	859 €
19/07/26 au 25/07/26	6	VFS4	859 €
26/07/26 au 01/08/26	6	VFS5	859 €
02/08/26 au 08/08/26	6	VFS6	859 €
09/08/26 au 15/08/26	6	VFS7	859 €
05/07/26 au 18/07/26	13	VFSB	1 579 €
12/07/26 au 25/07/26	13	VFSC	1 579 €
19/07/26 au 01/08/26	13	VFSD	1 579 €
26/07/26 au 08/08/26	13	VFSE	1 579 €
02/08/26 au 15/08/26	13	VFSF	1 579 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).



Vichy - Centre Valéry Larbaud

7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

859€

ÉTÉ

7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	VMS2	859 €
12/07/26 au 18/07/26	6	VMS3	859 €
19/07/26 au 25/07/26	6	VMS4	859 €
26/07/26 au 01/08/26	6	VMS5	859 €
02/08/26 au 08/08/26	6	VMS6	859 €
09/08/26 au 15/08/26	6	VMS7	859 €
05/07/26 au 18/07/26	13	VMSB	1 579 €
12/07/26 au 25/07/26	13	VMSC	1 579 €
19/07/26 au 01/08/26	13	VMSD	1 579 €
26/07/26 au 08/08/26	13	VMSE	1 579 €
02/08/26 au 15/08/26	13	VMSF	1 579 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).



- Un centre agréable
- Une ambiance de campus
- De la cohésion

UN SÉJOUR MULTIACTIVITÉS

Direction Vichy pour une colo multisports
afin de passer des vacances inoubliables !

PROGRAMME

Un programme sportif de 3 heures
par jour.

Les sports pratiqués seront : la
gymnastique, le football, le basket, le
tennis et le tennis de table.

Dans chaque discipline, les jeunes
participeront aux ateliers suivants :

- **Ateliers découverte** : exercices sur les règles des jeux et les bases de chaque sport. Un sport différent à découvrir chaque jour.
- **Ateliers techniques** : pratique via des ateliers et matchs selon les sports. Mise en pratique des exercices de découverte.

Activité à préciser à l'inscription
(3h/jour) :

- **Anglais** : cours d'anglais ludiques s'appuyant essentiellement sur l'oral et dispensés par des enseignants diplômés.
- **E-Sport** : des défis à relever entre équipe et affronter des adversaires sur les jeux vidéos actuels préférés.
- **Sports innovants** : découverte tous les jours d'un sport insolite et fun comme par exemple le spikeball roundnet, kin-ball, pickleball...

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie au parc d'attractions
du PAL est organisée.



- Terrains intérieurs et extérieurs sur place
- Des ateliers pour progresser et s'amuser
- Un programme d'activités sur mesure

DES BALLES ET DU FUN !

Améliorer son service et son smash en s'amusant
avec des copains !

PROGRAMME

Un programme sportif de 3 heures par
jour comprenant :

- **Ateliers techniques** : perfectionnement technique sur les coups principaux du tennis (coup droit, revers, service et volée).
- **Ateliers stratégie** : observation et analyse de la gestuelle, découverte des bases de stratégie de jeu.
- **Ateliers challenge** : matchs, analyse du placement et conseils en préparation physique.

Activité à préciser à l'inscription
(3h/jour) :

- **Anglais** : cours d'anglais ludiques s'appuyant essentiellement sur l'oral et dispensés par des enseignants diplômés.
- **E-Sport** : des défis à relever entre équipe et affronter des adversaires sur les jeux vidéos actuels préférés.
- **Sports innovants** : découverte tous les jours d'un sport insolite et fun comme par exemple le spikeball roundnet, kin-ball, pickleball...

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie au parc d'attractions
du PAL est organisée.

TENNIS
SPORT & PLUS



Vichy - Centre Valéry Larbaud

7-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

899€

ÉTÉ

7-12 ANS / 13-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	VTS2	899 €
12/07/26 au 18/07/26	6	VTS3	899 €
19/07/26 au 25/07/26	6	VTS4	899 €
26/07/26 au 01/08/26	6	VTS5	899 €
02/08/26 au 08/08/26	6	VTS6	899 €
09/08/26 au 15/08/26	6	VTS7	899 €
05/07/26 au 18/07/26	13	VTSC	1 659 €
12/07/26 au 25/07/26	13	VTSD	1 659 €
19/07/26 au 01/08/26	13	VTSE	1 659 €
26/07/26 au 08/08/26	13	VTSE	1 659 €
02/08/26 au 15/08/26	13	VTSE	1 659 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).

MOTO-CROSS

SPORT ET PLUS



Vichy - Centre Valéry Larbaud

11-17 ANS

6 nuitées / 7 jours - à partir de

1059€

ÉTÉ

11-13 ANS / 14-17 ANS

Dates	Nuitées	Réf.	Prix
05/07/26 au 11/07/26	6	VSM2	1 059 €
12/07/26 au 18/07/26	6	VSM3	1 059 €
19/07/26 au 25/07/26	6	VSM4	1 059 €
26/07/26 au 01/08/26	6	VSM5	1 059 €
02/08/26 au 08/08/26	6	VSM6	1 059 €
09/08/26 au 15/08/26	6	VSM7	1 059 €
05/07/26 au 18/07/26	13	VSMB	1 979 €
12/07/26 au 25/07/26	13	VSMC	1 979 €
19/07/26 au 01/08/26	13	VSMD	1 979 €
26/07/26 au 08/08/26	13	VSME	1 979 €
02/08/26 au 15/08/26	13	VSMF	1 979 €

- Train au départ de Paris pour Vichy : 100€
- Formule sans hébergement : -250€ sur le tarif hors transport

Départs accompagnés possibles depuis : Lyon, Toulouse, Marseille, Lille, Rennes, Metz et Bordeaux (voir page 44).



les+

- Entraînement sur un parcours spécifique
- Sensibilisation à une pratique responsable du moto-cross
- Des veillées avec les autres sportifs

TRACE TON CHEMIN !

Une colo moto, pour ceux qui veulent de l'aventure et de la découverte, mais avec de nombreuses autres activités !

PROGRAMME

Un programme sportif pour les débutants de 2h30 par jour comprenant :

- **Ateliers découverte** : 1h sur le rappel des règles de sécurité de base, des équipements nécessaires et du fonctionnement des véhicules (passage de vitesses, position...).
- Apprentissage théorique des règles du moto-cross et sensibilisation à une pratique responsable.
- **Ateliers techniques** : 1h30 de pratique de la moto sur circuit spécifique + balade. Engins de 50 à 125cm³ adaptés aux jeunes.

Activité à préciser à l'inscription (3h/jour) :

- **Anglais** : cours d'anglais ludiques s'appuyant essentiellement sur l'oral et dispensés par des enseignants diplômés.
- **E-Sport** : des défis à relever entre équipe et affronter des adversaires sur les jeux vidéos actuels préférés.
- **Sports innovants** : découverte tous les jours d'un sport insolite et fun comme par exemple le spikeball roundnet, kin-ball, pickleball...

Pour les séjours de 14 jours :
une sortie au parc d'attractions du PAL est organisée.

FOCUS SUR LES ANIMATEURS



Depuis 1977, Sports Elite Jeunes propose des séjours et stages sportifs avec des coachs diplômés. Cela nous permet de vous assurer un niveau sportif de qualité. En parallèle du programme sportif, nous proposons aux jeunes des animations, afin de faire de leur séjour SEJ, une expérience unique.



Nos animateurs sont sélectionnés avec soin par notre équipe. Ils sont diplômés et passionnés par leur métier. Ils partagent la vie quotidienne des jeunes pour vivre des moments uniques avec eux. Ils sont présents pour organiser les veillées, qui sont des moments importants de nos séjours. Tous les sportifs se retrouvent pour partager un moment de convivialité et d'échange indispensable pour passer un séjour inoubliable. Plusieurs temps forts rythment ainsi les séjours Sports Elite Jeunes, comme la Color Run, la veillée de clôture, etc.

SPORTS ELITE JEUNES S'ENGAGE

Sports Elite Jeunes labellisé

ENGAGÉ RSE



La RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) émerge depuis quelques années dans les dialogues des entreprises et s'installe dans les objectifs de demain. De nombreuses personnes voire même des entreprises tendent depuis quelques années à faire évoluer les tendances et la consommation vers un cycle plus responsable, vertueux et éthique.

Sports Elite Jeunes est également porteur de ce message car d'année en année, nous mettons en place des actions, et nous essayons d'en faire toujours plus, en collaboration avec les centres qui nous accueillent.

Voici quelques exemples d'actions concrètes :

- Sensibilisation de nos équipes d'encadrement via des formations.
- Des gourdes réutilisables sont apportées par tous les enfants.

- Sensibilisation de nos campers aux gaspillages énergétiques et alimentaires. Contrôle par les centres de la consommation d'eau (mise en place de robinetterie adaptée), d'électricité (mise en place d'ampoule LED) et de nourriture. Objectif : anti-gaspi !
- Favorisation du circuit court, producteur locaux et entreprises locales pour l'alimentation.
- Mise en place d'une jachère pédagogique et de 2 ruches (sur un de nos centres).
- Tri et recyclage des déchets.
- Lorsque cela est possible, nous commandons notre matériel sportif et textile dans le département ou la région des locaux SEJ afin de faire travailler les commerçants locaux.

***UNISSONS NOS FORCES ET CHANGEONS NOS HABITUDES POUR PROTÉGER
NOTRE PLANÈTE : TEL EST LE MESSAGE DÉLIVRÉ PAR SPORTS ELITE
JEUNES SUR NOS SÉJOURS SPORTIFS !***



QUI ENCADRE LES JEUNES DURANT LEUR SÉJOUR ?

Nos équipes sont constituées d'animateurs diplômés appelés « COACHS » (BAFD, CAPEPS, Brevet d'Etat, BAFA, CRPE). Ils veillent en permanence au confort et à la sécurité de l'enfant. Pour un meilleur suivi des « campers », notre encadrement est également présent durant la vie quotidienne (levers, repas, couchers, veillées). Ils sont choisis par Sports Elite Jeunes avec beaucoup de soin, sur des critères de recrutement exigeants : moralité, qualités sportives, qualités d'éducateurs, adhésion au projet éducatif Sports Elite Jeunes.

En fonction du centre, nos équipes sont composées d'un directeur de camp, d'un directeur adjoint, d'un moniteur pour 6 à 8 enfants et d'un assistant sanitaire.

VOS CENTRES ET SÉJOURS SONT-ILS DÉCLARÉS ?

Oui, tous nos séjours se déroulant pendant les vacances scolaires sont déclarés auprès de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Ils répondent donc aux obligations suivantes :

- qualité et sécurité des installations (validées par la Commission de Sécurité Départementale),
- respect des normes d'hygiène des locaux et de la restauration,
- qualité de notre équipe d'encadrement.

COMMENT S'EFFECTUE L'HÉBERGEMENT ?

Les jeunes sont répartis dans des chambres de 2 à 8 lits en fonction de leur âge et de leur sexe (pas de mixité fille/garçon). La majorité de nos campus regroupe sur un même site l'hébergement, la restauration et les installations sportives dans un cadre convivial. Des navettes sont prévues pour se déplacer en cas de besoin.

ET LA RESTAURATION ?

La restauration dans nos camps peut s'effectuer sous forme de service à table ou en self-service. Les repas sont équilibrés et adaptés à la pratique sportive. Ils sont au nombre de 4 par jour pour les séjours avec hébergement (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner). Nos animateurs prennent systématiquement leurs repas avec les enfants.

Y A-T-IL UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR ?

Nous avons évidemment établi des règles de vie collective pour le bon déroulement du séjour et dans le souci d'une vie de groupe de qualité. D'une manière générale, chaque jeune se doit de respecter certaines règles élémentaires d'hygiène, de comportement, d'horaires... La consommation de tabac, alcool ou drogue est strictement interdite lors des séjours et peut entraîner le renvoi immédiat du jeune dans sa famille, aux frais des parents. De même pour les flirts et relations sexuelles : ceci est formellement interdit chez Sports Elite Jeunes.

QUEL EST LE PROJET ÉDUCATIF ?

Le projet éducatif de Sports Elite Jeunes se résume ainsi : « Vivre sport : le sport à tous les niveaux et pour tous les goûts ». Lors de nos sessions, nous cherchons à promouvoir les qualités humaines favorables au plein épanouissement de l'enfant.

Notre projet s'appuie sur les valeurs éducatives positives que le sport véhicule lorsqu'il est pratiqué dans un bon état d'esprit : désir d'apprendre, goût de l'effort, générosité, solidarité, besoin de progresser, plaisir du jeu, esprit d'équipe, esprit de compétition, respect des règles, respect de l'autre...

QUE SE PASSE-T-IL EN DEHORS DES ACTIVITÉS SPORTIVES ?

Nous attachons autant d'importance aux animations qu'à la pratique sportive. Ainsi, de nombreuses activités sont organisées pour rendre nos séjours riches, complets et inoubliables : activités récréatives, baignades, grands jeux, activités manuelles, soirées animées...

FAUT-IL APPORTER SON MATÉRIEL ?

Le matériel nécessaire à la pratique sportive est fourni par nos soins (ballons, balles de tennis, chasubles...). Pour certains sports (équitation, tennis...), nous demandons aux jeunes d'apporter leur équipement personnel. Pour en savoir plus, se référer aux documents « Guide Pratique », et « Trousseau », disponibles dans l'espace client sur notre site internet.

PARTAGEZ LES EXPÉRIENCES DE VOTRE ENFANT

Au cours du séjour, vous pourrez accéder gratuitement aux photos et vidéos du camp grâce aux codes communiqués sur votre espace client. Pour les séjours SEJ Academy, un carnet sportif accompagnera votre enfant et il pourra ainsi vous faire découvrir les temps forts partagés avec ses nouveaux amis, mais aussi les commentaires des coaches et quelques conseils adaptés aux jeunes sportifs en herbe.

PEUT-ON APPELER NOTRE ENFANT SUR LE CENTRE ?

Afin d'assurer un maximum de concentration de la part des enfants et leur permettre de profiter pleinement de leur séjour, les enfants n'auront accès à leur téléphone portable qu'à des moments de la journée bien définis (1h par jour). Le reste du temps, les téléphones portables seront confiés à l'équipe encadrante. Bien entendu, vos enfants pourront vous joindre toute la journée en cas d'urgence grâce au téléphone du directeur du séjour.

Il vous est possible de contacter le directeur à tout moment, s'il ne peut pas vous répondre, n'hésitez pas à lui laisser un message avec vos coordonnées afin qu'il puisse vous rappeler. Son numéro de téléphone vous sera communiqué sur la convocation. Une permanence d'urgence est également assurée par Sports Elite Jeunes pour vous apporter assistance 24h/24 dans les situations qui demandent une aide immédiate. Nous créons également des mini blogs qui vous permettront de consulter des photos de votre enfant durant le séjour d'avoir des nouvelles sur le déroulement du stage.

INFORMATIONS PRATIQUES

LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET SON SUIVI

Dans le cadre de notre démarche environnementale, nous nous efforçons chaque année de réduire nos impressions de documents papier. Vous retrouverez donc les informations sur le séjour de votre enfant dans la rubrique « Mon espace Client » de notre site www.sportselitejeunes.fr.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1) L'inscription est possible :

a. sur notre site www.sportselitejeunes.fr : vous complétez en ligne le formulaire d'inscription et vous réglez un acompte de 300€ pour les séjours de moins de 1000€ ou 400€ pour les séjours dont le prix est supérieur à 1000€.

b. par téléphone au 05 65 76 55 33 : notre équipe est à votre disposition pour vous renseigner et valider l'inscription. Un acompte de 300€ pour les séjours de moins de 1000€ ou 400€ pour les séjours dont le prix est supérieur à 1000€ devra être réglé sur un site sécurisé. Vous recevrez le lien après inscription.

2) Le lendemain de votre inscription, vous recevrez par mail la confirmation d'inscription de votre enfant indiquant :

- Les coordonnées de votre interlocuteur privilégié qui suivra personnellement votre dossier.
- un lien sécurisé pour créer votre espace client
- Les différentes pièces du dossier (fiche sanitaire de liaison, trousseau, guide pratique...) via votre espace client. La fiche sanitaire est à compléter, à signer et à nous retourner impérativement par courrier ou mail. Sports Elite Jeunes se réserve la possibilité d'annuler l'inscription aux frais des parents si ces pièces n'étaient pas retournées dans les plus brefs délais.

3) À environ 45 jours du départ les informations suivantes seront disponibles dans votre espace client sur notre site internet :

- La convocation horaire.
- Les informations de connexion au blog du séjour.
- Le trousseau.
- Le guide pratique.
- Votre relevé de compte. Le règlement du solde devra être effectué au plus tard 30 jours avant le départ sur votre espace client. Vous avez également la possibilité d'envoyer un chèque bancaire à l'ordre

de Sports Elite Jeunes à l'adresse suivante : CS 43521 - 12000 RODEZ CEDEX 9.

Dans le cas d'un changement d'horaire de départ ou de retour, nous vous préviendrons par e-mail ou SMS. Néanmoins, nous vous conseillons de vérifier avant votre départ ces informations dans votre espace client.

CHANGEMENT DE SÉJOUR

Un changement de séjour est toujours possible. Des frais de modification sont facturés à la famille pour un montant de 45 €.

FORAITS TOUT COMPRIS

Ils incluent les repas et nuitées, l'animation, les cours, l'accès aux activités optionnelles, l'encadrement 24h/24, l'assurance responsabilité civile (voir paragraphe Assurances Sports Elite Jeunes), le prêt de matériel, la navette gare/campus, le week-end encadré et animé pour ceux qui participent à plus d'une semaine.

PROLONGER SON SÉJOUR SPORTS ELITE JEUNES

C'est possible dans la limite des places disponibles. Les parents doivent entrer en contact avec nos bureaux à Rodez pour donner leur autorisation et effectuer le règlement complémentaire.

VOYAGE ACCOMPAGNÉ AU DÉPART DE PROVINCE POUR L'ÉTÉ

Sports Elite Jeunes a prévu des voyages en train au départ de certaines villes de province (voir tableau ci-dessus). Les tarifs indiqués comprennent : le billet Aller/Retour, l'accompagnement Sports Elite Jeunes

DÉPART	DESTINATION		
	Vichy	Mâcon	Montauban
Lyon	90 €	60 €	N/A
Marseille	240 €	210 €	N/A
Lille	210 €	250 €	N/A
Rennes	250 €	290 €	390 €
Metz	240 €	280 €	N/A
Bordeaux	330 €	370 €	N/A
Toulouse	300 €	270 €	N/A

N/A = non applicable, ce qui signifie que la destination n'est pas desservie.

ainsi que les liaisons gares/campus. Ils sont calculés sur la base de 5 voyageurs par date de départ et sont valables pour les camps de 7 et 14 jours sur l'été uniquement.

VOYAGE ACCOMPAGNÉ AU DÉPART DE PROVINCE POUR LES PETITES VACANCES

DÉPART	DESTINATION	
	Mâcon	Toussuire
Lyon	70 €	110 €
Lille	249 €	319 €
Rennes	249 €	319 €
Bordeaux	260 €	330 €

NAVETTE GARE/CAMPUS

Pour ceux qui voyagent par leurs propres moyens, Sports Elite Jeunes met à leur disposition une navette gratuite entre la gare et le centre, à une heure fixe, à l'arrivée comme au départ. Pour en bénéficier, vous devez le mentionner lors de l'inscription ou nous prévenir au plus tard, 8 jours avant le départ. Si les horaires du train que va emprunter votre enfant ne correspondent pas à ceux de la navette, vous devrez alors lui réserver un taxi pour l'amener jusqu'au centre. Idem au retour. Une autorisation parentale vous sera envoyée que vous devrez nous renvoyer dûment complétée et signée.

ACCUEIL/CLÔTURE

Pour ceux qui arrivent directement sur le campus.

- L'accueil se fait généralement le premier jour entre 15h30 et 17h30.
- Clôture du camp le dernier jour entre 10h et 12h. Dans certains cas, les arrivées et départs peuvent être différents, se référer à la convocation.

FRAIS MÉDICAUX

SPORTS ELITE JEUNES peut être amené, en cas d'urgence, à régler en votre nom des dépenses (médecin, pharmacie, transport...) qui devront être remboursées rapidement, dans les jours qui suivent.

ARGENT DE POCHE

Nous conseillons un maximum de 20€ par semaine de préférence en coupure de 5€. L'argent doit être

remis obligatoirement au directeur dans une enveloppe au nom de l'enfant pour éviter les pertes et vols. Une boutique SEJ sera disponible sur les centres, les enfants pourront y acheter des souvenirs de leur séjour avec SEJ (gourde, tee-shirt, casquette, etc....).

QUEL ÉQUIPEMENT POUR NOS CAMPS ?

Un trousseau détaillé sera disponible dans votre espace client. Nous ne saurions être tenus pour responsable dans les cas de vols, oublis, pertes, détérioration... des objets personnels des participants. Nous déconseillons fortement aux jeunes « campers » de prendre avec eux des objets ou vêtements de valeur.

LAVAGE DU LINGE

Nous assurons le lavage du linge pour les séjours de 14 jours uniquement, à raison d'un lavage durant le séjour. Le linge devra IMPÉRATIVEMENT être marqué au nom de l'enfant afin d'éviter une perte ou une non restitution du linge à l'enfant.

Sports Elite Jeunes ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de détérioration du linge de l'enfant. Dans le cas où les parents ne souhaiteraient pas que le linge de leur enfant soit lavé durant son séjour, ils devront nous le signaler.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Toute allergie alimentaire doit nous être signalée à l'inscription. Sa nature devra nous être clairement décrite sur papier libre. Ce document va constituer une demande préalable d'acceptation du « camper » et dès réception dans nos services, nous le transmettons à notre directeur de centre afin qu'il étudie la possibilité de recevoir l'enfant dans les meilleures conditions.

Nous nous réservons le droit de refuser un enfant par principe de sécurité. Tout oubli sur la fiche sanitaire d'une allergie pouvant amener à un refus de notre part peut occasionner l'annulation de l'inscription de l'enfant. Un surcoût inhérent à l'achat de plateaux repas « spéciaux » sera répercuté au prix coûtant sur le prix du stage. Dans le cas où la participation du « camper » est acceptée, les parents conservent l'entière responsabilité et ne pourront en cas d'accident, mettre en cause celle des différents prestataires : Sports Elite Jeunes, les directeurs de centre, les animateurs, les entreprises de restauration...

INTEMPÉRIES

Nous pouvons à tout moment modifier le programme pour des raisons climatiques, de force majeure ou autres événements rendant la pratique des sports impossible ou dangereuse. Un programme de substitution sera alors proposé. Sur les camps tennis nous sommes limités en courts couverts. Nous ferons le maximum afin que les « campers » puissent quand même bénéficier du nombre d'heures prévues.

Mais nous ne saurions être tenus pour responsable ou à indemniser les participants du fait d'heures non effectuées pour ces raisons. En effet, nous ne pouvons tout maîtriser ni demander aux enfants un rythme bien supérieur pour « rattraper » des heures.

RÈGLES DE VIE COLLECTIVE (EXTRAIT DU RÈGLEMENT SPORTS ELITE JEUNES)

À lire attentivement par les jeunes et les parents. Pour le bon déroulement du séjour et dans le souci d'une vie de groupe de qualité, nous demandons à chaque jeune de s'adapter, avec souplesse, à nos règles de conduite. L'inscription à un camp Sports Elite Jeunes implique votre adhésion totale.

Tabac/Alcool/Drogue

Les jeunes ne sont pas autorisés à fumer dans les camps Sports Elite Jeunes. Le tabac, l'alcool et la drogue sont strictement interdits. Il en va de même des relations sexuelles qui sont proscrites sur les camps Sports Elite Jeunes.

Horaires

Pour le bon déroulement du programme chacun doit être à l'heure aux rendez-vous fixés par l'équipe d'encadrement : début des activités, repas, lever, coucher, départ en excursion...

Comportement

Une tenue correcte est exigée et chacun doit veiller à avoir un langage courtois et respectueux, tant envers les adultes que les autres « campers ».

Campus

Chaque jeune doit ranger sa chambre avant de la quitter et respecter les consignes fixées par l'établissement d'accueil.

Sécurité

Pour la sécurité de chacun, aucune sortie du campus n'est autorisée sans la présence d'un membre de l'équipe d'encadrement.

Vol/Violence

Aucune attitude violente, discriminatoire ou d'intolérance n'est acceptée sur les camps Sports Elite Jeunes. Les vols et les détériorations volontaires sont de la responsabilité de la famille.

Un manquement grave au règlement Sports Elite Jeunes (que nous tenons à votre disposition) peut entraîner le renvoi du jeune dans sa famille qui en est auparavant avisée. La famille ne pourra exiger aucun remboursement et devra prendre en charge les frais de transport de l'enfant (et de l'accompagnateur si besoin) ainsi que tous autres frais liés au renvoi.



SE DIVERTIR EN VOYAGEANT, SE PROTÉGER EN S'ASSURANT !

Nous vous proposons un pack unique optionnel
pour couvrir tous les besoins de votre enfant :



La garantie annulation qui sécurise le financement du séjour.

L'indemnisation bagages en cas de perte, de vol ou de détérioration.

L'assistance rapatriement pour tout problème médical durant le séjour.

L'assurance retard de vol qui prévoit le versement d'une indemnisation forfaitaire selon le retard.

L'interruption totale ou partielle de séjour qui vous rembourse les prestations non utilisées en cas de maladie ou de rapatriement médical.

TARIF : 60 €



Une nouvelle idée de l'assurance tourisme et loisirs

ASSURINCO - Une marque commerciale du Cabinet Chaubet Courtage
122 bis, Quai de Tounis - BP 90932 - 31009 TOULOUSE Cedex - Tél: 05 34 45 31 52 - com@assurinco.com - N° ORIAS : 07 001 894 - Site web ORIAS : www.orias.org
Sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61 rue Talbott - 75436 PARIS CEDEX 9 et intermédiaire de compagnies d'assurances, membres de
la Médiation de l'Assurance, TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 9 - Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle & Garantie Financière conforme au Code des Assurances



EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES ASSURANCE ET ASSISTANCE VOYAGE CONTRAT N° 3926

(conditions valables jusqu'au 31/12/2026)

TABLEAU DES GARANTIES D'ASSURANCE		
Garantie d'assurance	Montant maximum TTC	Franchise par personne
ANNULATION		
• Maladie, Accident, Décès	6 000 € / personne 30 000 € / évènement	Aucune
• Annulation causes dénommées		70 € / personne
• Annulation tout sauf		
ANNULATION EN CAS D'ÉPIDÉMIE OU DE PANDÉMIE		
• Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie • Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température • Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19	6 000 € / personne 30 000 € / évènement	70 € / personne
RETARD DE TRANSPORT		
RETARD D'AVION OU DE TRAIN	120 € / personne	Seuil d'intervention : 4 h
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS		
• Perle, vol, détérioration et matériel de sport*	AVEC justificatif, indemnisation sur frais réels : 	

*Couverture des lunettes de vue si elles sont détruites ou endommagées à l'occasion d'un accident corporel de l'assuré (déclenchement de l'assistance). Pour tout autre motif de destruction, Assurinco s'engage à prendre en charge maximum 2 paires de lunettes par an, avec un maximum de 300€ par paire de lunettes).

**Si plusieurs assurés sont victimes d'un même accident, les garanties décès et incapacité permanente sont limitées à la somme de 1.500.000€, quel que soit le nombre des victimes, étant précisé que la limite par personne et par garantie ne pourra dépasser celle fixée au Tableau des montants de Garanties.

Chacune des indemnités sera éventuellement réduite selon le rapport existant entre la somme de 1.500.000€ et le total des indemnités qui seraient dues aux victimes sans cette limite.



Une nouvelle idée de l'assurance tourisme et loisirs

ASSURINCO - Une marque commerciale du Cabinet Chaubet Courtage - 122 bis, Quai de Tounis - BP 90932 - 31009 TOULOUSE Cedex - Tél: 05 34 45 31 52 - com@assurinco.com - N° ORIAS : 07 001 894 - Site web ORIAS : www.orias.org - Sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61 rue Talbott - 75436 PARIS CEDEX 9 et intermédiaire de compagnies d'assurances, membres de la Médiation de l'Assurance, TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 9 - Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle & Garantie Financière conforme au Code des Assurances

TABLEAU DES GARANTIES EN ASSISTANCE		
Garanties d'assistance	Montant maximum TTC	Franchise par personne
ASSISTANCE RAPATRIEMENT		
ASSISTANCE EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE		
• Rapatriement médical ou transport sanitaire (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)	Frais réels	Aucune
• Accompagnement lors du rapatriement ou transport	Titre de transport*	
• Retour des enfants de moins de 15 ans	Titre de transport*	
• Présence en cas d'hospitalisation	Titre de transport*	
• Frais d'hôtel d'un accompagnant ou d'un proche à votre chevet	80 € / jour - 5 jours maximum	
• Frais de prolongation du séjour sur place pour un accompagnant		
• Remboursement des frais médicaux (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie) et avance des frais d'hospitalisation (hors du pays de résidence)	pour les séjours en UE : 150 000 € / évènement pour les séjours hors UE : 500 000 € / évènement	
• Urgences dentaires	300€	
ASSISTANCE EN CAS D'ÉPIDÉMIE OU DE PANDÉMIE		
► GARANTIES D'ASSISTANCE		
• Téléconsultation avant départ en cas d'épidémie ou de pandémie	1 appel	Aucune
• Frais hôteliers suite à une mise en quarantaine	150 € / nuit / personne - 14 nuits maximum	
• Soutien psychologique suite à une mise en quarantaine	6 entretiens téléphoniques / évènement	
• Retour impossible	Maximum 1 000 € / personne - Maximum 50 000 € / groupe + Frais d'hôtel : 150 € / nuit / personne 14 nuits maximum	
• Prise en charge d'un forfait téléphonique local (uniquement à l'étranger)	Jusqu'à 80 €	
• Valise de secours	Maximum 100 € / personne - Maximum 350 € / famille	
► GARANTIES D'ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE AUX PERSONNES		
• Aide-ménagère	15 heures réparties sur 4 semaines	Aucune
• Livraison de courses ménagères	15 jours maximum - 1 livraison / semaine	
• Soutien psychologique suite à un rapatriement	6 entretiens téléphoniques / évènement	
ASSISTANCE EN CAS DE DECES		
• Rapatriement du corps	Frais réels	Aucune
• Frais funéraires nécessaire au transport	2 000 €	
ASSISTANCE VOYAGE		
• Retour anticipé	Titre de transport*	Aucune
• Maladie ou accident d'un de vos enfants mineurs ou handicapés	Frais de transport*	
• Transmission de messages	Frais de transmission	
• Frais de secours et de recherche	3 000 € / personne et 6 000 € / évènement	
• Avance de la caution pénale	5 000 €	
• Paiement des honoraires	1 000 €	
• Envoi de médicaments	Frais d'envoi	
• Avance de fonds à l'étranger	1 000 €	

*En train 1ère classe ou avion de ligne classe économique.

CONDITIONS DE VENTE

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Article 1.1 Désignation du vendeur

SPORTS ELITE JEUNES est une SARL au capital de 38 200€ dont le siège social est situé 30 rue de la Comtesse Cécile, CS 43521, 12035 RODEZ Cedex 9, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 316 921 188, au registre des opérateurs de voyages sous le numéro IM 075100097 (ci-après : « SPORT ELITE JEUNES », ou « SEJ »).

Conformément à la réglementation en vigueur SEJ a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE CREDIT ET CAUTION, 3 Place Marcel Paul, 92 000 NANTERRE, et une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de ALLIANZ IARD 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 Bordeaux Cedex - N° de Police SEJ : 57539695, et dispose d'un contrat d'assurance responsabilité civile tourisme (article L211-1 du Code du tourisme) auprès de la société Allianz, sous le numéro de police 57539695, qui garantit une couverture plafonnée à 6 000 000€.

Article 1.2 Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par la société SEJ de voyages à forfait, à destination de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non-professionnels au sens du code de la consommation ou de voyageur au sens du code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »).

Article 1.3 Définitions

Client / Participant : personne physique ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du code de la consommation, ainsi que des personnes morales contractualisant pour le compte d'une personne physique, dès lors qu'il (le Client) a la qualité de voyageur au sens du code du tourisme, qui contracte avec une Agence de Voyage dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

Voyage à forfait : tous les séjours proposés par SEJ et qui sont tous constitutifs d'un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2. Il du code du tourisme.

Site : Le Site www.sportselitejeunes.fr et l'intégralité de son contenu. Contrat en ligne : contrat conclu dans le cadre d'achat de voyages à forfait sur le Site www.sportselitejeunes.fr

Contrat à distance : tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques.

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (article L.121-16 du code de la consommation).

Article 1.4 Capacité de contracter et porte fort

Toute personne achetant un voyage, un séjour, ou toute autre prestation, doit avoir au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter. Les personnes placées sous une mesure de protection judiciaire de tutelle ou de curatelle ont l'obligation lors de leur inscription, d'une part, de faire état de leur situation et d'autre part, pour les personnes placées sous curatelle, de fournir une autorisation écrite de leur curateur. Les personnes placées sous tutelle doivent voyager avec leur tuteur ou une personne habilitée par le juge des tutelles.

Toute personne concluant un contrat électronique avec SEJ agit tant pour son compte que pour celui des personnes associées à sa réservation, il garantit et se porte fort d'être valablement autorisé à agir à ce titre, garantit la véracité des informations fournies par ses soins et s'engage avoir personnellement transmis à ses mandants l'intégralité de l'information précontractuelle et contractuelle utile et recueilli leur consentement.

Article 1.5 Protocole Sanitaire dans le cadre de l'Epidémie du COVID-19 et autres environnements épidémiques

SEJ attache une importance primordiale à la sécurité de ses participants, de leurs proches et de ses salariés ou prestataires. Dès lors, notamment en situation épidémique, nous pouvons être amenés à mettre en place un ensemble de procédures (ci-après Un Protocole Sanitaire) destiné à éviter les maladies et infections en général.

Le Protocole Sanitaire mis en place par SEJ intègre l'ensemble des normes et recommandations fixées par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, et décrit notamment les conditions d'accès aux séjours, et le traitement des cas suspects / confirmés d'infection par un virus.

L'inscription à un Séjour implique que le Participant s'engage à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires données avant, pendant et après le Séjour. Ainsi, il accepte notamment de se soumettre aux contrôles sanitaires mis en place (y compris la prise de température quotidienne). Il est rappelé qu'un Participant présentant des symptômes caractéristiques du COVID ou d'une autre maladie ne pourra pas accéder au Séjour ou devra interrompre son Séjour si ces symptômes se déclarent après sa prise en charge par les encadrants SEJ.

L'annulation ou l'interruption, (à l'exception d'une fermeture administrative du lieu d'hébergement) d'un séjour qui découlerait de la contraction d'une maladie sur place constitue une annulation du fait du Client et donnera lieu à l'application des pénalités d'annulation visées à l'article 8.2 ci-après.

ARTICLE 2 : CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions de vente, s'appliquent de plein droit aux forfaits (Séjours) commercialisés par SEJ, soit sur le site www.sportselitejeunes.fr (ci-après « Site ») soit dans les publications par la société SEJ, à ses clients ou prospects. Ces conditions de vente régissent les ventes de forfaits au sens du Code du Tourisme par SEJ et, dans les cas où elles le stipulent expressément et seulement dans ces cas, les ventes d'autres

prestations touristiques isolées. L'inscription ou la participation aux séjours et aux prestations commercialisés par la société SEJ entraîne l'entière adhésion du client à ces conditions de vente et l'acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

Il est précisé qu'en cas de contradiction entre les présentes conditions et le contrat conclu entre le client et SEJ, les dispositions du contrat prévaudront.

En s'inscrivant à un séjour, le Client déclare avoir reçu un exemplaire et pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat.

ARTICLE 3 : INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

Conformément à l'article L. 211-8 du Code du Tourisme, les fiches descriptives figurant sur le Site et/ou dans les publications et/ou le devis/propositions de contrat et/ou autres éléments d'information figurant sur le Site, ainsi que les conditions de vente ont vocation à informer les clients, préalablement à la passation de leur commande, notamment sur les caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, les coordonnées de SEJ, le prix et les modalités de paiement, les conditions d'annulation et de résolution du contrat et les assurances. Le client est invité à se reporter pour l'information détaillée des prestations proposées aux fiches descriptives du voyage ou du séjour telles que présentées sur le site internet de la société, dont l'information a été communiquée sur les autres documents précontractuels communiqués. Les informations publiées sur le site internet concernant les prestations proposées peuvent être actualisées et évoluer à tout moment jusqu'à la réservation définitive du client et lui seront confirmées avant sa demande de réservation (ou demande d'inscription) définitive.

Les parties conviennent expressément que SEJ pourra apporter des modifications aux informations figurant sur le Site, notamment au prix et au contenu des prestations de transport, de l'hébergement et de séjour, à l'identité du transporteur, ainsi qu'au nombre minimal de personnes requis le cas échéant pour la réalisation du voyage etc. Le Site est mis à jour plusieurs fois par jour et les prix affichés sont susceptibles d'évoluer en fonction des mises à jour. Le prix applicable est le prix en vigueur au moment de la demande de réservation (ou demande d'inscription) pour le voyage concerné et est confirmé au client avant son acceptation définitive.

ARTICLE 4 : PRIX

Article 4.1 Le prix inclut / n'inclut pas

Les fiches descriptives des séjours SEJ mentionnent ce qui est compris dans le prix et dans certains cas ce qui ne l'est pas. Il appartient au Client de bien lire ces fiches. Tous les prix sont proposés TTC et en Euros.

Pour les séjours incluant le transport, les prix incluent également les taxes aéroportuaires et les surcharges carburants :

- Au 1^{er} Octobre 2025 pour les séjours Été-Automne 2026,

- Au 1^{er} Août 2025 pour les séjours Hiver-Printemps 2026.

Sauf disposition contraire dans le descriptif du voyage, les assurances, les frais de billetterie, les boissons, les frais de restauration dans les avions (le cas échéant), les dépenses à régler sur place, les suppléments particuliers ou inhabituels, les frais liés aux contraintes sanitaires et les frais supplémentaires générés par des régimes particuliers en cas d'allergie alimentaire... ainsi que tout service ou prestation non expressément mentionnés au descriptif ne sont pas compris dans le prix.

Sauf mention contraire, les réductions de prix et offres spéciales ne sont pas cumulables entre elles, ni avec d'autres réductions de prix ou offres promotionnelles proposées ponctuellement par SEJ. Il est précisé que les offres promotionnelles ne concernent pas les clients ayant déjà effectué leur réservation à la date de l'offre. Aucun remboursement ne pourra donc être effectué dans ce cas. Les réductions proposées sont limitées au stock alloué à chaque produit concerné. L'intégralité de la réduction s'applique si la date de départ est comprise dans la période ouverte à la réduction. Les prix et les dates indiqués dans le catalogue vous seront confirmés au moment de la demande d'inscription.

Article 4.2 Révision du prix

Les prix pourront être modifiés par SEJ à tout moment avant la demande de réservation effective du client. En cas de changement de prix en vigueur entre la demande et l'inscription définitive, ce changement lui sera confirmé avant toute inscription définitive.

Conformément à l'article L. 211-12 du code du tourisme, le prix pourra être modifié à la hausse ou à la baisse même après validation de la réservation et l'inscription définitive pour prendre en compte l'évolution selon le niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports. L'application éventuelle d'une majoration de prix en application de l'alinéa précédent sera notifiée de manière claire et compréhensible au Client et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début des prestations. Réciproquement, le Client peut demander une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés ci-dessus qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour.

Si la majoration dépasse 8 % du prix total du forfait ou du service de voyage, le voyageur peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT

Article 5.1 Modalités de réservation et d'inscription

Article 5.1.1 Demande d'inscription

Le client intéressé par l'une des prestations proposées par SEJ,

présente, soit sur le Site, soit par téléphone une demande de réservation. Avant toute inscription, il convient de lire l'intégralité des informations générales indiquées sur notre Site, et sur la fiche produit. Attention, les inscriptions pour un séjour seront closes sans préavis, dès que le nombre maximal de participants est atteint.

5.1.1.1 Inscription sur le Site Internet

Après s'être renseigné et avoir choisi son séjour, le Client pourra faire une demande de réservation sur le Site.

Toute réservation sur le Site ne pourra être validée qu'après prise de connaissance de nos conditions générales de vente.

Dès réception par SEJ d'une demande d'inscription sur internet, le Client reçoit par E-Mail, une confirmation de prise en compte de sa demande.

Toute inscription à un séjour implique que le client doit verser immédiatement un acompte d'un montant de

Prix du séjour + Options	Montant de l'acompte (hors assurance)
jusqu'à 1 000€	300€
Plus de 1 000€	400€

Lorsque l'inscription intervient à moins de 45 jours du départ du séjour, le montant de l'acompte est porté à 100% du prix du séjour, le client recevant l'ensemble des documents nécessaires à son séjour, dès son inscription.

Cette demande est traitée par nos services, et, sous réserve de disponibilité sur le séjour demandé, une confirmation d'inscription est envoyée au Client, par Email. Dès envoi de cette confirmation par nos services, l'inscription au séjour est validée et le contrat de voyage, sous condition suspensive du départ du voyage dans les conditions prévues à l'article 8.1.2, est réputé formé.

En cas d'indisponibilité du séjour demandé, les services de SEJ contactent le Client, et lui proposent un ou plusieurs produits de substitution.

Le client est libre d'accepter une de ces propositions, ou de refuser toutes les propositions.

- En cas d'acceptation, une confirmation d'inscription est envoyée au Client, par Email. Dès envoi de cette confirmation par nos services, l'inscription au séjour est validée et le contrat de voyage, sous condition suspensive du départ du voyage dans les conditions prévues à l'article 8.1.2, est réputé formé.
- En cas de refus, SEJ rembourse immédiatement et intégralement l'acompte prélevé au moment de la demande d'inscription.

5.1.1.2 Inscription par téléphone

Dans ce cas, le Client prend contact avec les services commerciaux de SEJ et indique le séjour choisi.

Le service commercial confirme immédiatement la disponibilité ou non du séjour, et pourra, en cas d'indisponibilité du séjour, proposer des produits de substitution.

Une fois que le Client accepte la proposition du Service Commercial de SEJ, une confirmation d'inscription est envoyée par E-mail permettant de valider l'inscription. Il est de la responsabilité du

Client de vérifier les données saisies lors de la prise d'inscription, de prendre connaissance des conditions générales de vente, des conditions d'assurance et de les valider. Au moyen d'un lien qui renvoie sur un site sécurisé, il pourra régler alors l'acompte (selon les cas entre 300€ et 400€) qui est prélevé immédiatement. Le contrat de séjour est dès lors réputé formé. Une fois l'acompte payé, le Client recevra par mail une confirmation de sa commande.

5.1.1.3 Dispositions communes pour des inscriptions par tout moyen (Internet et Téléphone)

Pour certains séjours, SEJ peut en outre solliciter la remise d'un dossier d'information complémentaire au moment de la demande de réservation. Dans ce cas, il appartient au Client de compléter ce formulaire en répondant à l'intégralité des questions posées. Toute demande particulière, et notamment toute demande de repas spéciaux pour raisons médicales ou autres, devra être formulée par le client et par écrit lors de l'inscription.

Ces demandes spécifiques devront être acceptées par SEJ et impérativement figurer dans le contrat de réservation pour lui être opposables.

Dans le cas de certains séjours ou voyages, des conditions d'accès peuvent être exigées des clients, qui sont précisées dans les informations précontractuelles et notamment sur les fiches descriptives / Informations Pratiques.

Tel est également le cas en ce qui concerne les équipements qui doivent être apportés par les Clients. SEJ se réserve la possibilité de refuser une inscription si le candidat ne remplit pas les conditions exigées par le séjour au vu des dossiers d'inscription, ou lorsque les conditions de sécurité du Participant ne sont pas remplies. L'inscription implique l'acceptation de toutes les clauses des conditions générales de vente (y compris les éléments d'information figurant dans la partie « Informations Pratiques » de la Brochure) et du projet éducatif de SEJ.

Dans le cas où le dossier d'inscription doit être complété par un dossier complémentaire d'inscription le refus peut intervenir au vu du dossier complémentaire, ou si ce dossier complémentaire n'est pas complet. Toute fausse déclaration, absence d'information ou information incomplète ou erronée peut entraîner le refus du participant et l'annulation, à ses frais, et dans les conditions d'annulation applicables de son séjour, et son renvoi (également à ses frais) si le séjour est commencé, sans que la responsabilité de la société ne puisse être recherchée.

D'une façon générale, si des informations, en particulier des informations d'ordre médical ou alimentaire (régimes spécifiques ou allergies) ont été cachées ou n'ont pas été mentionnées par le client à l'inscription, et qu'elles ont pour conséquence l'impossibilité d'accueillir le participant sur le séjour (programme non compatible ou centre d'accueil non adapté), tous les frais engagés par la société et notamment les frais de transport seront retenus sur les sommes déjà versées, ou seront facturés au client.

Article 5.1.2 Convocation et documents de séjour

Dès l'inscription, le client reçoit, à l'adresse e-mail renseignée, un lien lui permettant de créer son espace personnel sur le Site et dans lequel il pourra consulter toutes les informations relatives au séjour, en particulier la convocation horaire à, environ, 1 mois du départ. Le paiement du solde du voyage devient alors

immédiatement exigible.

Article 5.1.3 Informations avant le séjour

Il est fortement recommandé au client de se conformer aux horaires mentionnés sur la convocation consultable dans son espace personnel. Toute présentation ultérieure à l'heure indiquée sur la convocation est susceptible d'entraîner l'annulation du dossier aux torts du client, et l'application des pénalités d'annulation visées à l'article 8 ci-après.

Chaque participant pourra également consulter des informations détaillées sur le contenu de la session choisie lorsqu'elle comporte des activités. Ce programme étant toujours susceptible de modifications, il ne peut être considéré comme contractuel, le programme définitif étant établi sur place.

Article 5.2 Modalités de paiement

Article 5.2.1 Modes de paiement

Les séjours SEJ peuvent être réglés par : carte bancaire, par chèque (à l'ordre de SEJ), par virement, par Oney Bank, par chèque vacances y compris des e-chèques connect, avec le concours de bourses CSE (dans certains cas). SEJ peut, sous certaines conditions, accepter des bons CAF en paiement des voyages. Il convient de contacter les services commerciaux de SEJ pour plus d'information. Le Client garantit à SEJ qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. SEJ se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

Article 5.2.2 Versement d'un acompte à l'inscription

Conformément aux dispositions de l'article 5.1 ci-avant, un acompte est demandé au Client avant la prise en compte de sa demande d'inscription. Lorsque l'inscription au voyage intervient au moins 45 jours avant le départ, un acompte entre 300 et 400€ (selon le séjour) est demandé.

Lorsque l'inscription au voyage intervient à moins de 45 jours avant le départ, un acompte de 100% du prix sera demandé au client. Certaines offres promotionnelles peuvent faire l'objet de conditions d'acompte dérogatoires.

Article 5.2.3 Paiement du solde

Le client ayant réservé son séjour plus de 45 jours avant le départ doit impérativement solder son voyage au plus tard 30 jours avant le départ (date de réception du paiement) sur internet (dans son espace client), par virement, ou chèque. Dans le cas de paiement du solde par chèque, celui-ci doit parvenir à SEJ au plus tard 30 jours avant le départ, avec mention du numéro de dossier au dos du chèque.

Il est également précisé que certaines offres promotionnelles peuvent faire l'objet de conditions de paiement dérogatoires. En l'absence de paiement du solde dans le délai ci-dessus, SEJ ne sera pas tenue de conserver la disponibilité du séjour, et d'une manière générale, des prestations, qui sont considérées comme annulées du fait du client. Dans ce cas, SEJ sera en droit de

conserver une somme correspondant à l'indemnité d'annulation prévue à l'article 8 ci-dessous, ainsi que les frais de service (le cas échéant) et les assurances souscrites, qui ne sont pas remboursables.

ARTICLE 6 : ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

L'article L. 221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques.

Le Client ne disposera donc d'aucun droit de rétractation.

ARTICLE 7 : CESSIION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, le client peut céder son contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui (modes d'hébergement et de pension identiques...), tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Le client ne peut pas céder son (ses) contrat(s) d'assurance ou d'assistance. Le cédant est tenu d'informer SEJ de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard 7 jours avant la date de début du séjour. Un nouveau contrat sera, établi au nom du cessionnaire. La cession du contrat peut entraîner, des frais administratifs de cession, calculés en fonction du temps passé par les équipes SEJ (au taux de 80€ de l'heure) ainsi que, le cas échéant, les frais supplémentaires supportés par SEJ en raison de cette cession.

Le cédant du contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. Un nouveau contrat sera établi au nom du cessionnaire. La cession du contrat entraîne des frais administratifs de gestion ainsi que, le cas échéant, les frais supplémentaires supportés par SEJ en raison de cette cession.

ARTICLE 8 : ANNULATIONS, MODIFICATIONS ET INTERRUPTIONS DE SÉJOURS

8.1 Annulations de séjours

Constitue une annulation de séjour, toute décision de résoudre le contrat du séjour avant le début de celui-ci, émanant soit du Client, soit de SEJ.

8.1.1 Annulations du fait du Client

Conformément aux dispositions de l'article L211-14-II du Code du tourisme, le Client a le droit de résoudre le contrat avant le début du Séjour, sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire. Il appartient au Client d'apporter la preuve de l'application de cet article.

Conformément à l'article L. 211-14 I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment jusqu'au jour du

départ moyennant le paiement des frais de résolution. Sont également réputés constituer des décisions du client de résoudre le contrat :

- Le fait pour le Client de ne pas acquitter le prix du séjour dans les conditions de paiement indiquées à l'article 5.2 ci-avant
- Le fait pour le Client, conformément aux dispositions de l'article L211-13 du Code du tourisme, de ne pas accepter une modification mineure du contrat de séjour
- Le fait pour le Client de ne pas acquitter le prix révisé dans les conditions de l'article L211-12 du Code du tourisme
- Le fait pour le Client de ne pas se présenter au départ du séjour au lieu et à l'heure de convocation
- Le fait pour le Client de ne pas vouloir se soumettre au protocole sanitaire mis en place pour la sécurité des participants
- Le fait pour le Client de ne pas pouvoir participer à un séjour pour un motif qui lui est propre.

Dans tous les cas, toute demande d'annulation d'une réservation émanant du client devra être faite par courrier R.A.R adressé à « Service Commercial, SEJ, CS43521, 12035 Rodez Cedex 9 ». La date de réception de la confirmation précitée sera celle retenue pour le calcul des éventuels frais de résolution visés ci-avant. Quel que soit la cause de la résolution du contrat par le Client, les cotisations d'assurance facultatives, qui ne constituent pas, par définition, des services de voyage, ne sont pas remboursables. Toute annulation ou modification émanant du client dans le cadre de l'article L211-14 I du Code du Tourisme, ou de SEJ, entraîne la perception des frais de résolution suivants :

Annulation à plus de 30 jours du départ	Le montant de l'acompte + cotisations d'assurances
Annulation entre 30 jours et 8 jours avant le départ	50% du prix du séjour TTC (options incluses) + cotisations d'assurances
Annulation à 7 jours ou moins du départ	100% du prix du séjour TTC (options incluses) + cotisation d'assurances

Article 8.1.2 Annulations du fait de SEJ

Conformément aux dispositions de l'article L211-14-III, SEJ peut annuler le voyage ou le séjour avant départ et, à défaut de solution de remplacement au tarif en vigueur acceptée par le Client, rembourser l'intégralité des sommes versées sans être tenu à une indemnisation supplémentaire dans les cas et conditions suivants :

1. Non remplissage du séjour (nombre de participants inférieur à 40 personnes), à condition d'informer le participant au plus tard 21 jours avant le départ (ou 7 jours avant le départ, lorsque la durée du voyage est entre 2 et 6 jours).
 2. Lorsque SEJ est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résolution du contrat au Client dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour Constitue notamment une telle situation, toute décision administrative ou émanant d'une autorité publique entraînant la fermeture du centre d'accueil des Participants pour cause sanitaire, des restrictions sur le mouvement de population imposés par les autorités.
- Dans les autres cas, si SEJ décide d'annuler le voyage ou le séjour

avant le départ et si les parties ne parviennent pas à un accord amiable sur un voyage ou séjour de substitution, SEJ remboursera le client de l'intégralité des sommes versées et lui versera une indemnité au moins égale à la pénalité que celui-ci aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, conformément à l'article 8.2 des présentes conditions générales de vente.

SEJ procèdera aux remboursements dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat.

Article 8.2 Modifications

Constitue une Modification du contrat de séjour, toute demande de modification du contenu du séjour convenu entre les parties, et émanant soit du Client, soit de SEJ.

Article 8.2.1 Modifications du fait du client

Le client pourra, après avoir réservé son séjour, demander une modification des prestations contractualisées. Toute modification est soumise à l'acceptation de SEJ, et un refus n'a pas à être motivé.

Toute demande de modification faite par le client, est susceptible de donner lieu à l'application de frais administratifs d'un montant de 80€ HT par personne. Par ailleurs, les frais supplémentaires supportés par SEJ en raison de cette modification sont à la charge du Client, qui s'y oblige.

Article 8.2.2 Modifications du fait de SEJ

Modifications mineures

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-13 du code du tourisme, SEJ se réserve le droit de modifier unilatéralement les clauses du contrat, à l'exception du prix, dès lors que la modification est mineure. En effet, SEJ est tributaire des prestataires, notamment pour ce qui concerne le transport et l'hébergement, et de la météo pour les activités en extérieur. SEJ avertira en ce cas le client, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, sur un support durable, le plus rapidement possible, sans que cette modification mineure ne donne droit à remboursement ni indemnisation.

Les modifications mineures peuvent notamment être : modification des horaires de transport, modification ou suppression d'une activité non essentielle, modification de l'hébergement sans modification de la qualité du séjour, modification du programme des séjours notamment pour cause météorologique etc. Le refus de la modification mineure par le client entraînera la résolution du contrat du fait du client et la perception par SEJ des frais de résolution détaillés à l'article 8, comme si le client avait annulé le séjour de son initiative.

Modifications importantes

Si, SEJ était amenée à modifier un élément essentiel du contrat conclu avec le client par suite d'un événement extérieur irrésistible, SEJ avertira le client par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, sur un support durable, le plus rapidement possible, et lui proposera soit d'accepter la modification du voyage, soit éventuellement un voyage de substitution, soit de résilier le contrat sans frais. Le client pourra donc :

- soit accepter la modification proposée (ou le voyage de substitution s'il est proposé),
- soit résilier le contrat et annuler son séjour. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution acceptées entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur peut demander une réduction de prix adéquate.

Lorsque la ou les prestations de substitution entraînent une hausse de prix, le client en est également informé.

Sauf indication contraire, le client devra faire part de sa décision (acceptation de la modification ou résiliation) dans un délai maximal de 7 jours à compter de la réception de l'information précitée. À défaut de réponse dans ce délai, le client sera réputé avoir accepté la modification proposée. Le client qui opte pour la résiliation pourra obtenir le remboursement intégral des sommes (hors cotisations d'assurances) versées dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans tous les cas, le client ne pourra prétendre à aucune indemnisation supplémentaire si la modification est contrainte par le comportement d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à la force majeure, soit au comportement du client.

Article 8.3 Interruption du séjour

Constitue une interruption du séjour, la décision, émanant soit du Client, soit de SEJ, d'interrompre un Séjour après son départ.

8.3.1 Interruption du séjour du fait du Client

Constituent une interruption de séjour du fait du Client :

- L'interruption du séjour décidée par SEJ, pour un motif disciplinaire (Article 16.2 ci-après)
- L'interruption du séjour décidée par SEJ pour un motif lié au Client, et autre que disciplinaire (article 16.1 ci-après)
- L'interruption du séjour lorsque le Client n'est pas en mesure de le continuer (en cas de maladie, blessure, motif personnel, etc...)
- L'interruption du séjour à la demande du Client, ou de ses représentants légaux.

Dans ce cas, le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement des prestations mineures non consommées. Dans certains cas, les Clients assurés rapatriés pour motif médical par notre assistant peuvent prétendre à une prise en charge du préjudice financier causé par l'interruption du séjour, et dans les conditions du contrat d'assurance.

8.3.2 Interruption du séjour du fait de SEJ

SEJ pourra, en cas de force majeure ou sur décision de toute autorité administrative, être amenée à interrompre un séjour ayant débuté. Dans ce cas, le Client pourra prétendre au remboursement, au prorata temporis de la partie du prix du séjour non exécutée. La décision d'interrompre le séjour d'un Client pour motif disciplinaire constitue une interruption du séjour du fait du client (article 8.3.1).

ARTICLE 9 : ASSURANCES

Le prix de nos séjours n'inclut pas sauf indication contraire une assurance voyage.

Toutefois, conformément aux dispositions du Code du tourisme, SEJ vous conseille fortement de souscrire le pack assurance auprès de la société Mutuaide par notre intermédiaire. Ce pack couvre un certain nombre de risques d'annulations, de risques susceptibles de survenir avant ou pendant votre séjour, une protection médicale et d'assistance en cas d'accident, et une couverture responsabilité civile susceptible d'intervenir en second rang à votre RC personnelle obligatoire.

Les assurances facultatives peuvent être souscrites :

- Uniquement au moment de l'inscription dès lors que la date de départ du séjour est à moins de 60 jours de la date d'inscription.
- Jusqu'à 60 jours avant la date de départ dans tous les autres cas.

Son tarif est de 60€ par personne.

Le contrat d'assurance vous est communiqué au moment de votre inscription, et est consultable sur le Site.

L'adhésion à l'assurance proposée par SEJ suppose que :

- Vous avez lu et compris l'ensemble des conditions, exclusions générales et exclusions spécifiques du contrat, ainsi que les procédures de déclaration de sinistre, et que vous acceptez, sans réserve, ces conditions,
- Vous avez, conformément aux dispositions de l'article L112-10 du Code des assurances, compris que le Pack Assurance est destiné à des fins non professionnelles, et vient en complément d'un service vendu par fournisseur, et que vous avez vérifié que le Participant n'est pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des sinistres couverts par nos contrats. En cas de souscription d'un produit d'assurance qui ferait double emploi, vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours (et au plus tard jusqu'au départ du séjour), à condition d'informer SEJ de ce choix par écrit, de démontrer qu'il est déjà couvert, et qu'aucun sinistre garanti par l'assurance soit en cours.

Une fois souscrites, les cotisations d'assurance ne sont ni remboursables. ni cessibles, sauf dans le seul cas où SEJ, dans les conditions de l'article 8.2.2 du présent document, serait à l'origine de la résolution du contrat de Séjour.

ARTICLE 10 : SÉCURITÉ

Pour profiter pleinement de nos séjours, le Participant doit être autonome, et dans un état de santé compatible avec les déplacements, les activités et les structures d'accueil. Certains séjours peuvent comporter un risque, inhérent aux activités. Le participant doit prendre conscience qu'il peut encourir des risques dus notamment aux activités sportives prévues pendant le séjour. En conséquence, le participant qui s'inscrit à un voyage est conscient de ces éléments et les assume en toute connaissance de cause.

Si les circonstances l'imposent, en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, pour des raisons climatiques, techniques, des événements imprévus ou de déficience physique d'un des participants du groupe, SEJ se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de ses accompagnateurs de remplacer un moyen de transport, un hébergement ou une activité par une autre, ainsi que les dates et les horaires de départ, sans que les participants puissent prétendre à aucune autre indemnité. SEJ se réserve le droit de renvoyer à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en

danger la sécurité du groupe ou le bien-être des participants. Dans ce cas, tout renvoi est à la charge du Participant (ou son représentant légal).

ARTICLE 11 : PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

SEJ lutte activement contre la discrimination de personnes souffrant d'handicap. Nous essayons, lorsque cela est possible, d'accueillir des PMR sur nos séjours et d'intégrer ces personnes au sein de nos groupes.

Le participant doit toutefois s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé et signaler au moment de l'inscription tout état de grossesse, d'handicap ou d'infirmité dès lors que ces situations peuvent être incompatibles avec les contraintes du séjour au point de mettre la sécurité physique du participant en péril.

Toutefois et malgré tous nos efforts pour limiter ces cas, nos séjours ne sont pas tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces personnes doivent se signaler afin que SEJ puisse étudier la faisabilité du voyage en fonction des besoins particuliers exprimés. SEJ devra valider auprès de ses prestataires les possibilités en termes de conformités de services, d'aménagements et de disponibilités notamment pour les hébergements et transports au préalable à l'inscription.

SEJ ne saurait être tenue responsable d'une insuffisance physique révélée au cours d'un voyage si le client ne l'a pas informée au moment de l'inscription. SEJ se réserve le droit de refuser d'inscrire un Client à un Séjour dans le cas où son état de santé est incompatible avec les prestations proposées notamment pour garantir la protection physique du Client.

ARTICLE 12 : NON-CONFORMITÉ

Lorsqu'un client constate qu'un service n'est pas fourni tel que prévu, afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée de son séjour, il doit immédiatement en aviser l'accompagnateur, ou le responsable présent afin de régler le litige sur place. En effet, conformément à la loi, le Client doit laisser la possibilité au voyageur de solutionner, dans un délai raisonnable, les non conformités constatées. A défaut, il ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

En cas de proposition de SEJ d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix en raison de la baisse constatée et justifiée de la qualité du séjour, le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

Les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à SEJ dans les 30 jours suivant le retour, par courrier recommandé avec avis de réception, accompagné des justificatifs appropriés. L'étude des dossiers de réclamation portera uniquement sur les éléments contractuels et objectifs de la réservation. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera pas prise en compte. Le dédommagement éventuellement consenti pour une réclamation portant sur les prestations terrestres ne pourra être basé que sur

le prix de ces dernières.

La remise éventuelle de questionnaires par le prestataire ou le fournisseur à la fin du voyage est uniquement destinée à établir des statistiques sur les prestations. Ils ne pourront donc, en aucun cas, être considérés comme constituer la formalisation d'une réclamation. Le client n'aura droit à aucune indemnisation si l'organisateur ou le détaillant prouve que la non-conformité est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

ARTICLE 13 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article L. 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que SEJ serait condamné à verser au Client pour quelque cause que ce soit, sauf préjudices corporels ou dommages causés par négligence, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

ARTICLE 14 : ÉQUIPEMENT

Les équipements nécessaires pour le séjour seront indiqués dans le trousseau détaillé, disponible dans l'espace Client. En principe, les équipements seront fournis par SEJ. Tout dommage causé aux équipements prêtés restera à la charge du Client.

Si le client ne suit pas ces indications du trousseau détaillé, il le fait sous sa propre responsabilité. Si SEJ est amenée à engager des frais pour le compte d'un participant qui ne posséderait pas ces équipements, ces frais restent à la charge du Client, qui s'engage à les rembourser à SEJ le cas échéant.

ARTICLE 15 : SOINS, ALLERGIES ET TRAITEMENTS

Il est rappelé que les séjours de SEJ sont notamment tournés vers une population d'enfants mineurs. A ce titre, les séjours sont toujours accompagnés par du personnel qualifié pour cette fonction.

Pour l'ensemble des séjours, et afin que SEJ puisse accueillir les participants dans les meilleures conditions et conformément à la législation française, tout participant doit fournir impérativement la fiche sanitaire de liaison complétée, au plus tard le jour du départ du séjour.

L'état de santé ne doit pas empêcher le participant d'effectuer de façon normale et autonome le séjour acheté (déplacements, activités, vie en collectivité), sauf avec l'accord de SEJ.

Il appartient aux représentants légaux des participants mineurs d'informer, par écrit et de manière détaillée SEJ de tout problème médical connu ou traitement en cours y compris des allergies alimentaires, pour ne pas mettre en danger la santé, du participant. Cette information doit parvenir à SEJ dans les deux jours de l'inscription de l'enfant. Il leur appartient également de fournir tout document médical (ordonnance) nécessaire pour assurer la sécurité dudit participant. La responsabilité de la société SEJ et de ses employés ne pourra jamais être engagée en cas de manquement à ces consignes. Dans l'éventualité d'une absence d'information, le participant s'expose, à ses frais, à son retour anticipé ou à la résiliation du contrat. Nous rappelons que la

Législation Française interdit strictement aux accompagnateurs de dispenser toute substance (chimique ou autre) à but médical à un participant, sans avoir obtenu auparavant une ordonnance d'un médecin qui fixe clairement les conditions de posologie des médicaments (préalablement au départ, ou pendant le séjour), ou une autorisation des représentants du Participant. S'agissant des allergies, il appartient aux représentants légaux de l'enfant de vérifier que le Participant dispose de médicaments d'urgence, en quantité suffisante, et que le Participant soit en mesure de reconnaître les symptômes d'une réaction, et de s'auto-médicamenter le cas échéant. Les accompagnateurs se réservent le droit de refuser qu'un inscrit mineur participe à une activité, s'ils considèrent qu'elle présente des risques pour la santé ou la sécurité dudit inscrit. Dans ce cas, le client ne pourra demander aucun dédommagement au titre de cette décision.

Article 15.1 Frais médicaux avancés pour le compte d'un Participant

Nos séjours se déroulant en France, nous rappelons que les Participants doivent, sauf cas particulier, être couverts par le Régime de la Sécurité Sociale Française. Dans le cas où SEJ serait amenée à faire une avance des frais médicaux pour le compte d'un Participant, ces frais, y compris les frais de transport engagés, restent à la charge des Représentants Légaux du Participant qui s'engagent à les rembourser à SEJ.

ARTICLE 16 : VOLS, PERTES, DÉGRADATIONS

Il est fortement recommandé de ne pas emporter d'objets de valeurs (bijoux, matériel informatique...) hormis les effets nécessaires et appropriés au but et conditions spécifiques du voyage. SEJ n'est pas responsable des vols commis pendant le séjour. Le client est seul responsable de l'oubli ou de la perte d'objets intervenus notamment lors du transport ou des transferts. Il en va de même en cas de vol, dégradation ou casse d'objets personnels des participants pendant le séjour. Nous rappelons que SEJ ne peut être tenue responsable de la perte ou de la dégradation de toute instrument ou accessoire médical et notamment les lunettes de vues, appareil dentaire...

Article 16.1 Téléphones portables

Sur nos séjours, l'utilisation du téléphone est strictement encadrée, ce qui constitue un élément essentiel du séjour et de notre projet éducatif. L'utilisation du téléphone portable est ainsi réglementée par respect pour les autres participants et conformément aux règles de vie en collectivité.

De convention expresse entre SEJ et le Participant ou ses représentants, les téléphones portables des participants relèvent de leur seule responsabilité pendant toute la durée du séjour. En effet, le téléphone portable n'est pas nécessaire au déroulement du séjour, et le choix d'apporter un téléphone sur le séjour est un choix personnel. L'utilisation du téléphone en dehors des plages convenues par le règlement du séjour peut conduire les animateurs à confisquer ledit téléphone ou la carte SIM du téléphone. Même lorsque le téléphone est confisqué, ou confié à un membre de notre personnel, il reste sous la seule responsabilité du Participant, qui assume seul les risques financiers en cas de perte, vol, casse ou dégradation.

ARTICLE 17 : DISCIPLINE SUR LE SÉJOUR

Article 17.1 Renvois autres que pour motif disciplinaire

La société SEJ se réserve le droit d'interrompre le séjour d'un participant lorsque :

- Son personnel ou les responsables du centre constatent qu'ils ne peuvent plus assumer la responsabilité d'un Participant qui présenterait des signes d'ordre psychologique, angoisses, anorexie, ou de stress prononcé et susceptibles de mettre en danger le Participant, ou des tiers
- Elle constate que le participant présente des allergies ou problèmes médicaux non communiqués à SEJ au moment de l'inscription, et susceptibles de mettre en danger le Participant,

Dans ce cas, les équipes de SEJ essayeront de trouver des solutions en collaboration avec les représentants du participant, et éventuellement avec des conseils médicaux pour permettre au participant de continuer son séjour. Toutefois, SEJ étant pénalement responsable des participants pendant le séjour, la décision finale relèvera de cette dernière.

Article 17.2 Renvoi Disciplinaire

La participation à un séjour SEJ suppose que le Participant accepte de respecter des règles de vie en collectivité qui découlent soit des Lois et règlements de la France, soit du règlement interne du séjour ou du centre appelé au Participant en début du séjour. Dans le cas où le personnel de SEJ constaterait que le Participant ne respecterait pas ces règles de vie, et notamment en cas de :

- Mauvaise conduite,
- Mauvais esprit caractérisé ;
- Infraction à la législation
- Consommation de tabac non autorisée
- Comportement contraire aux bonnes mœurs

Le service pédagogique d'urgence de la société SEJ, pourra décider unilatéralement, et sur la base d'éléments objectifs incluant notamment des témoignages de tierces personnes, de renvoyer le Participant du séjour.

La décision de renvoi **peut** être précédée d'un avertissement disciplinaire, en fonction de la gravité des faits, qui sera communiqué au représentant légal du participant.

Toutefois, certains faits peuvent donner lieu à un renvoi immédiat, sans avertissement, et notamment :

- La consommation d'alcool ou de stupéfiants,
- Toute forme de harcèlement, racisme, discrimination, ou de violence physique ou morale envers des tiers (participants, encadrants, responsables des centres, prestataires)
- Le vol ou la dégradation volontaire de biens d'autrui
- Toute action susceptible de mettre en danger la sécurité du participant, ou d'un tiers, et notamment le fait de quitter le centre sans autorisation

SEJ pourra, à la demande du Participant, assister à l'organisation du voyage de retour du participant. Sinon, le renvoi doit être organisé par le représentant légal du Participant

Dans tous les cas, les conséquences pécuniaires, directes ou indirectes entraînées par les actions du Participant, et notamment :

- Les frais de transport engendrés par le retour du participant à son domicile,
- Les frais de restauration ou de logement en attendant, ou pendant le retour à domicile

- Les frais d'accompagnement lorsque SEJ doit mettre un accompagnement en place
- Les frais de justice en cas des suites juridiques éventuelles
- Les dommages causés à autrui ou aux biens d'autrui restent intégralement à la charge du Participant ou de ses représentants légaux, qui s'y obligent.

Dans ce cas, le séjour est réputé interrompu aux torts du Client, et aucun remboursement du prix du Séjour, même partiel, ne pourra être demandé.

Le responsable légal s'engage réceptionner un Participant mineur ou, en cas d'impossibilité, à désigner une personne alternative ou à autoriser le participant à rentrer seul jusqu'à leur domicile.

Dans le cas contraire SEJ se verrait dans l'obligation d'en référer aux autorités compétentes et de leur remettre l'enfant.

Il sera demandé aux clients de régler immédiatement tous les frais avancés par SEJ dans le cadre du rapatriement. Dans le cas où le client refuserait de régler ces frais avant le retour à son domicile, et que les frais liés à la procédure de rapatriement sont payés par SEJ, le Client reste redevable du remboursement de ces frais, **auquel s'ajoute une pénalité d'égal montant.**

Dans le cas où le Client souhaite contester la décision de SEJ, il pourra introduire, dans un délai de 15 jours à compter de la décision, toute observation utile. SEJ prendra en compte ces observations et apportera une réponse circonstanciée dans un délai de 15 jours. Le Participant qui refuserait de se soumettre à une analyse médicale permettant de constater la consommation d'alcool ou la prise de stupéfiants, ou qui refuserait de produire tout document médical permettant de faire état ou non d'un état d'alcoolémie ou de consommation de stupéfiants est réputé renoncer à toute réclamation ultérieure contre la décision disciplinaire.

Article 17.3 Dommages causés par un Participant pendant un séjour

Le responsable légal d'un participant, au titre de sa responsabilité civile individuelle, est responsable de la prise en charge des dommages causés à un tiers par le Participant durant le séjour.

L'assurance responsabilité civile de SEJ intervient en second rang.

Dans tous les cas, afin d'éviter toutes plaintes abusives à l'encontre de nos Participants, nos accompagnateurs, essaient dans la mesure du possible de constater sur place les dégâts, de remplir un formulaire détaillé, puis d'obtenir une facture ou un devis en cas de dommage matériel. Ils peuvent donner à titre consultatif leur avis sur le bienfondé de la plainte.

Les dommages liés au vandalisme et à la dégradation volontaire restent de la responsabilité du responsable légal du participant (ou du participant lui-même). Dans le cas où ces frais seraient avancés par SEJ, le client s'engage à les rembourser dès la présentation d'une facture faisant état de ces frais.

SEJ est garantie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle telle qu'elle est définie dans les articles L. 211 et suivants du Code du Tourisme pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages causés à des clients, à des prestataires de services ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de l'offre, de l'organisation et de la vente des prestations définies aux articles L. 211-1 et L. 211-2 du Code

du Tourisme, tant du fait de l'assuré que du fait de ses préposés, ainsi que des personnes qui lui sont liées dans les conditions prévues aux articles L. 211-4 et L. 211-5 du Code du Tourisme.

ARTICLE 18 : IMAGES, RÉSEAUX SOCIAUX ET UTILISATION DES IMAGES

Les photos des publications ou sur internet sont destinées à illustrer et agrémenter notre documentation, sans forcément refléter avec exactitude les lieux de déroulement de nos séjours. Elles n'ont pas de valeur contractuelle. SEJ se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures, ses sites web et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou son représentant légal, par courrier, adressé à SEJ dans le délai d'un mois à l'issue du séjour. SEJ attache une importance primordiale au respect de la personne, et s'engage à ne jamais utiliser ces photos d'une façon susceptible de porter préjudice à un participant ou son entourage. En revanche, SEJ ne pourra jamais être tenue responsable des publications (photos, vidéos notamment) qui seraient réalisées par les participants, quel que soit le support, et notamment tels que les réseaux sociaux. Il en va de même des publications, avis, commentaires ou opinions exprimés par nos Participants. Cette responsabilité, et toutes ses conséquences (pécuniaires, juridiques, interruption du séjour, etc) incomberont uniquement et intégralement à l'auteur de la publication, et le cas échéant, à ses responsables légaux.

ARTICLE 19 : DONNÉES PERSONNELLES

Article 19.1 Données collectées

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, SEJ met en oeuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. A ce titre, SEJ est susceptible de collecter vos données à caractère personnel, à savoir :

- Des informations sur votre état civil (nom de naissance, nom d'usage, prénom, date et lieu de naissance),
- Des informations de contact (adresse postale, coordonnées téléphoniques, adresse e-mail),
- Des éléments justifiant de votre identité (pièce d'identité ou numéros de pièces d'identité),
- Des informations dites « sensibles » (informations sur votre santé (allergies, état général de santé), et régimes alimentaires (y compris lorsque c'est susceptible d'avoir une connotation religieuse ou philosophique).

De plus, dans le cadre du paiement des prestations sur Internet, SEJ enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'utilisateur. Nous vous informons que ces informations sont susceptibles de faire l'objet d'un ou plusieurs traitement(s) informatique(s).

Article 19.2 But poursuivi

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de SEJ. L'inscription à un voyage de SEJ implique que vous pouvez être amené à recevoir des documents d'information ou des documents

commerciaux sur les produits et voyages proposés par les entités du Groupe Go&Live dont fait partie SEJ. Les durées de conservation sont indiquées à l'article 18.4 ci-après. Vous pouvez refuser de recevoir cette information en envoyant un mail à l'adresse cnil@sej.fr ou selon les modalités exposées dans notre politique de confidentialité. Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but d'assurer la gestion de la clientèle du Vendeur, dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base de leur consentement. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Article 19.3 Personnes autorisées à accéder aux données

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées sont les suivantes :

- Le personnel salarié de SEJ intervenant dans l'organisation et le déroulement de l'ensemble des aspects du séjour,
- Les administrations, et autorités publiques dans le cadre de l'organisation ou l'autorisation du séjour,
- Les compagnies d'assurance,
- Les partenaires de SEJ, fournisseurs des prestations de services réservées (transporteurs, accompagnateurs, responsables des centres d'accueil, restaurateurs...) et plus généralement toute personne intervenant dans le déroulement du séjour, qui peuvent être même situés hors de l'Union Européenne.

Article 19.4 Conservation des données

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans sauf lorsqu'une durée plus longue est nécessaire à SEJ pour protéger ses intérêts.

Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

SEJ met en oeuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et SEJ ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

SEJ a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité ou RGPD, accessible à l'adresse suivante : <https://www.sportselitejeunes.fr>.

Article 19.5 Droits du titulaire des données collectées

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées. Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé au délégué à la protection des données du groupe GO&LIVE rgpd@goandlive.com, en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité. À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de

la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet <https://www.cnil.fr>.

Article 19.6 Modification de la clause

SEJ se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, SEJ s'engage à publier la nouvelle version sur son site.

ARTICLE 20 : ENGAGEMENT RSE

Malgré le cœur même de son activité qui nécessite le déplacement de personnes et donc une consommation d'énergie, SEJ s'est engagée en faveur du tourisme durable, par la mise en place d'une politique plus respectueuse de l'environnement, des ressources, et du patrimoine. Nous encourageons chacun de nos clients à adopter un comportement responsable, et dans le respect d'une démarche de développement durable lors de ses séjours. Il est demandé aux Participants de respecter la nature, et l'environnement dans lequel se déroule leur séjour.

Conscients que nous devons continuer nos efforts, nous nous efforçons toutefois :

- De privilégier des moyens de transport en commun, par le train ou par autocar récents
- De limiter les déplacements pour le déroulement de nos activités en choisissant des centres offrant des infrastructures adaptées à proximité d'édits centres,
- A lutter contre la discrimination, notamment dans le cadre de notre politique d'embauche
- A lutter contre la corruption sous toutes ses formes
- A porter un projet éducatif qui prône le respect de l'environnement, des animaux et des êtres humains.

ARTICLE 21 : RÉOLUTION DES LITIGES

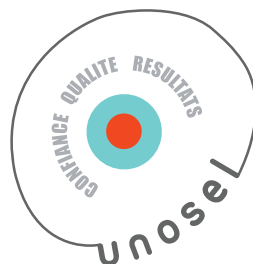
Après avoir saisi SEJ d'une non-conformité ou de toute autre contestation et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/o...> pour régler son litige.

ARTICLE 22 : DROIT APPLICABLE

Tout contrat conclu entre SEJ et le client est soumis au droit français à l'exclusion de tout autre droit national.

LA GARANTIE UNOSEL



Sports Elite Jeunes est labellisée UNOSEL (Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de formation en langues). L'UNOSEL fédère des organisateurs de séjours éducatifs et linguistiques qui respectent des normes rigoureuses de qualité et de sécurité.

Depuis 1978, l'UNOSEL travaille au quotidien pour faire reconnaître et professionnaliser le secteur. À ce titre, ses fondateurs ont inventé le premier label de certification de la profession. Aujourd'hui plus de 50 organismes, engagés pour l'éducation, ont été labellisés UNOSEL à la suite d'un contrôle initial et d'inspections régulières menées par des auditeurs indépendants. Des membres labellisés convaincus que dans nos sociétés de plus en plus mondialisées, les échanges linguistiques, culturels et de loisirs sont source de maturité, d'ouverture et d'enrichissement tant personnel que professionnel.

Lorsque l'on cherche une information, des coordonnées, sur l'ensemble des métiers des séjours linguistiques jeunes, des immersions adultes en formation professionnelle, des colonies de vacances ou des voyages scolaires, c'est définitivement vers l'UNOSEL qu'il faut se tourner.

Depuis plus de 45 ans, l'UNOSEL s'affirme comme la référence en termes de qualité, de confiance et de résultats pour l'ensemble de la profession.

www.unosel.org – blog.unosel.org



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

05 65 76 55 33

sej@mailsej.fr

www.sportselitejeunes.fr

Pour les CSE :

01 45 48 70 70

sej.training@mailsej.fr

DÉCOUVREZ TOUS
NOS SÉJOURS SUR
sportselitejeunes.fr



CENTRALE DE RÉSERVATION / SIÈGE SOCIAL

30 rue de la Comtesse Cécile,
CS 43521

12035 RODEZ Cedex 9



Document informatif non contractuel.

SPORTS ELITE JEUNES - EURL au capital de 38 200 euros - RCS B Paris 316 921 188 - SIRET 316 921 188 00074 - TVA/VAT FR 34316921188 - Registre des opérateurs de voyages et de séjours n°IM075100097.

Assureur : ALLIANZ IARD, 5C Esplanade Charles de Gaulle - 33081 Bordeaux Cedex - N° de police : 57539695 - Garant Financier : Groupama Assurance-crédit & Caution - 3 Place Marcel Paul - 92000 Nanterre - Contrat n°4000718167/0

Impression : Exaprint - Photos et images : © Shutterstock.com - © iStock - © Julien Claireau - © Julien Alexandre